

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES

Convention « Communale » valant Opération
de revitalisation de territoire
VALGELON – LA ROCHETTE

ENTRE

- La Commune de Valgelon La Rochette, représentée par son Maire, David ATES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 avril 2023,

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- La Communauté de communes Coeur de Savoie, représentée par sa Présidente, Béatrice SANTAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

ci-après, « la Communauté de communes »

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Savoie, Monsieur François RAVIER

ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention communale.....	4
Article 2 – La structuration de la Convention.....	5
Article 3 – Le territoire de la Commune de Valgelon-la Rochette	5
3-1 Un pôle de centralité « d'équilibre » pour les habitants du Val Gelon.....	5
3-2 Un territoire à la dynamique démographique importante, mais une fragilité des aînés.....	7
3-3 Un territoire où il convient de conforter et d'améliorer la qualité de l'offre de logements.....	8
3-4 Des aménagements urbains à repenser pour conforter l'attractivité du centre bourg	9
3-5 Une offre d'équipements et de services de proximité à compléter, requalifier et rendre plus lisible	9
3-6 Un territoire d'activité, une offre de commerces importante mais fragile	10
Article 4 – Les orientations stratégiques pour la Commune de Valgelon La Rochette.....	13
Article 5 – Le plan d'action et sa déclinaison au sein du périmètre ORT retenu par la collectivité..	15
5.1 Le périmètre ORT retenu pour Valgelon la Rochette	15
5.2 Les actions	17
5.3. Projets en maturation	19
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	19
Article 7 - Engagements des partenaires.....	20
7.1. Dispositions générales concernant les financements	20
7.2. Le territoire signataire.....	20
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	20
7.4. Engagements des autres opérateurs publics	21
7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	21
7.6. Maquette financière	21
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	22
Article 9 - Suivi et évaluation du programme.....	23
Article 10 - Résultats attendus du programme	23
Article 11 – Utilisation des logos.....	24
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	24
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme	24
Article 14 - Résiliation du programme	25
Article 15 – Traitement des litiges	25
Sommaire des annexes	26

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention communale

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) reconnue au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation au sein du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Elle s'inscrit dans la temporalité du programme PVD 2021-2026, soit une validité sur la période 2023-2026. Cette durée permet de couvrir la fin du mandat municipal en cours et de poursuivre les actions engagées sur le mandat suivant. La présente convention expose également l'intention des parties de s'inscrire dans une démarche projet et expose les engagements respectifs et réciproques des différents partenaires pour la période du programme PVD engagée de 2021 à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Créée fin 2018 par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), l'ORT est un contrat souple, entre l'État, l'EPCI et les communes, pour la revitalisation des centres bourgs. Elle constitue un cadre partenarial intégrateur, permettant de construire un projet à l'échelle de l'EPCI, décliné à l'échelle communale à partir d'un diagnostic local d'un phénomène de déprise : *« les ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »*

La présente convention précise les ambitions retenues pour le territoire de Valgelon la Rochette au regard du diagnostic partagé établi. Elle détaille notamment l'articulation de l'ORT du territoire de Valgelon la Rochette à la convention cadre « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), mais aussi aux politiques locales majeures, notamment en matière d'habitat et de transition énergétique. La convention communale précise également l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de la commune, des entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base **du diagnostic et du projet de territoire**, le programme Petites villes de demain décline, par **orientation stratégique, des actions opérationnelles** pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les actions qui découlent de la présente convention sont enrichies par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

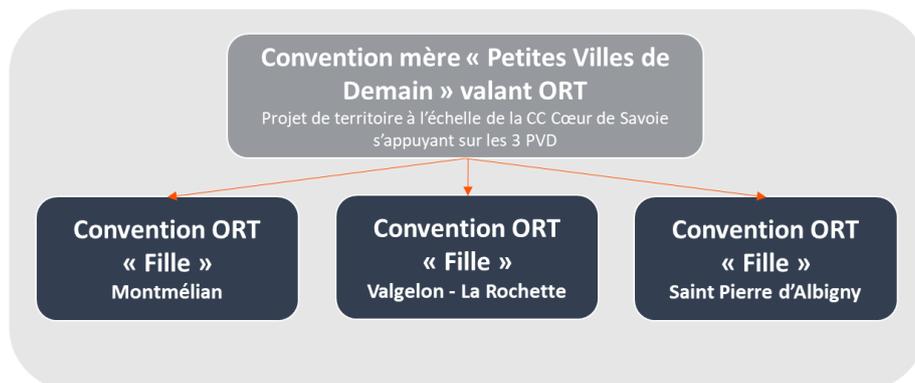
La convention est évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité



Article 2 – La structuration de la Convention

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.

Le conventionnement ORT de la commune de Valgelon – La Rochette répond au schéma suivant : elle s'inscrit dans la convention cadre PVD dite « Chapeau » à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie.



Elle répond pleinement aux axes stratégiques et orientations communes définies à l'échelle de la Communauté de commune.

La présente convention décline l'ensemble des fiches actions déployées sur Valgelon La Rochette, le planning des opérations et leur budget prévisionnel. La présente convention mentionne également des projets dits « en intention » que la commune doit encore préciser avant d'intégrer à son programme PVD.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications sous forme d'avenant, afin d'intégrer les évolutions des fiches actions en cours, et d'intégrer de nouvelles fiches actions encore à l'état d'intention au moment de sa signature.

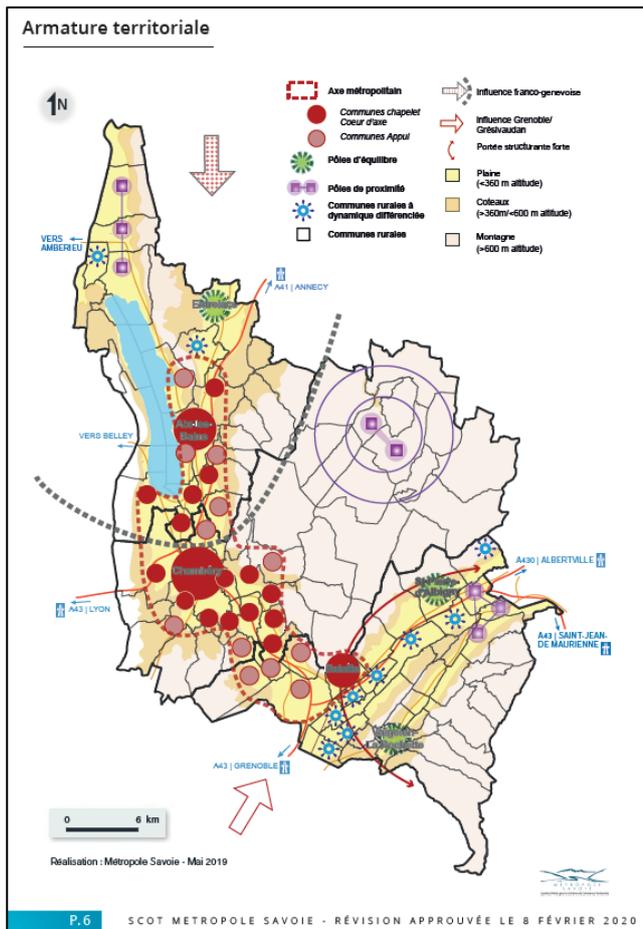
Article 3 – Le territoire de la Commune de Valgelon-la Rochette

Éléments de diagnostic complet dans le dossier de candidature PVD – Valgelon – La Rochette.

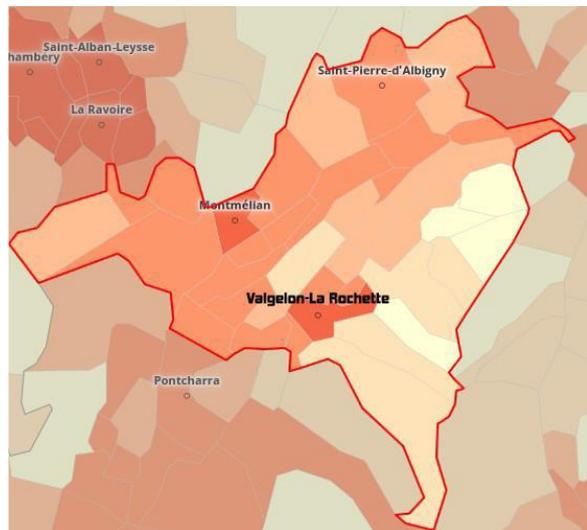
3-1 Un pôle de centralité « d'équilibre » pour les habitants du Val Gelon

Valgelon-La Rochette, commune du département de la Savoie, se situe au croisement de 3 principales agglomérations Chambéry (38 km), Albertville (48 km), Grenoble (52 km). La commune d'environ 4200 habitants fait partie de la communauté de Communes « Cœur de Savoie » qui regroupe les 41 communes, et compte une population totale de 36 987 habitants (au 01/01/2019).

La commune s'inscrit en « pôle d'équilibre » au titre du SCOT Métropole Savoie approuvé le 8 février 2020.



Les particularités de son environnement géographique –enclavement entre la vallée du Gelon et les coteaux du Montrailan, contreforts de Belledonne, lui font porter les charges de centralité, au sein de 14 communes rurales, représentant environ 9000 habitants. En effet, ces communes dépendent de Valgelon –La Rochette pour l'accès aux services de proximité, commerces, équipements scolaires et culturels ou encore professionnels de santé.



3-2 Un territoire à la dynamique démographique importante, mais une fragilité des aînés

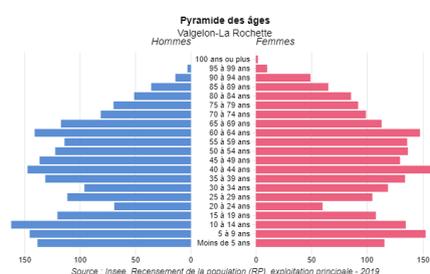
Entre 2012 et 2017, la population de Valgelon la rochette a connu une croissance démographique quasiment deux fois plus importante que celle du Département, et supérieure à celle Cœur de Savoie. La population de la commune atteint 4160 habitants en 2019.

Population et ménages

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Savoie
Population	4160	4102	4097	37336	436434
Densité de population (hab/km ²)	565,2	720,9	221,9	113,1	72,4
Superficie (km ²)	7,4	5,7	18,5	330,3	6028,2
Nombre de ménages	1803	1829	1855	15642	199957

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Cette croissance de population a soulevé pour la commune des besoins croissants en matière de logements, mais aussi d'infrastructures qui en parallèle patit d'un déficit d'attractivité croissant de ses équipements (besoin de modernisation, performance énergétique).



La pyramide des âges de Valgelon-La Rochette témoigne d'une forte représentation de la tranche d'âge des 0 à 14 ans (20,4 % la population).

La ville de La Rochette accueille néanmoins une population vieillissante notamment en centre bourg et au sein des hameaux, qu'il convient d'accompagner et pour lesquels l'offre de services est essentielle.

Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Saint-Pierre-d'Albigny	Montmélian	CC Cœur de Savoie	Savoie
Ensemble	2422	2416	2537	23075	271295
Actifs : (%)	75,8	78,2	76	78,4	77
- actifs en emploi (%)	67,1	73	65,3	72,1	70,1
- chômeurs (%)	8,7	5,2	10,7	6,3	7
Inactifs : (%)	24,2	21,8	24	21,6	23
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,8	8,3	7,9	8,3	9,1
- retraités ou préretraités (%)	8,8	7,8	6	7,4	7
- autres inactifs (%)	7,7	5,7	10,1	5,9	6,9

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

3-3 Un territoire où il convient de conforter et d'améliorer la qualité de l'offre de logements

Le parc de logements de Valgelon la Rochette est occupé d'une prédominance des propriétaires (environ 1100) en résidences principales (88%) situées plutôt en périphérie. 69,8% de ces résidences ont plus de 4 pièces.

Logements par catégorie

	Nombre Valgelon- La Rochette	Nombre Montmélian	Nombre Saint- Pierre- d'Albigny	Nombre CC Cœur de Savoie	% Valgelon- La Rochette	% Montmélian	% Saint- Pierre- d'Albigny	% CC Cœur de Savoie
Résidences principales	1803	1829	1855	15642	88,1	90,6	85,2	84,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	64	34	148	1377	3,1	1,7	6,8	7,4
Logements vacants	179	154	173	1508	8,7	7,6	8	8,1
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Le taux des logements vacants est en constante augmentation, depuis 2007 (environ 9% du parc) se concentrant majoritairement dans l'hyper centre.

Les logements de Valgelon La Rochette sont majoritairement des maisons, dans une proportion similaire à la commune de Saint-Pierre d'Albigny. Ce taux est cependant bien supérieur à celui de Montmélian (16,9% de maisons seulement).

Logements selon leurs types

	Nombre Valgelon-La Rochette	Nombre Montmélian	Nombre Saint- Pierre- d'Albigny	Nombre CC Cœur de Savoie	% Valgelon- La Rochette	% Montmélian	% Saint- Pierre- d'Albigny	% CC Cœur de Savoie
Maisons	1219	342	1328	13523	59,6	16,9	61	73
Appartements	815	1608	825	4851	39,8	79,7	37,9	26,2
Autres logements	11	68	24	153	0,5	3,4	1,1	0,8
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

La production actuelle de logements est exclusivement tournée vers des logements de grande taille, notamment en périphérie du bourg. Ces **typologies ne répondent notamment pas à des besoins de jeunes actifs, souvent en recherche de plus petits logements** (T1 à T3). A noter que plus de 100 emplois semblent actuellement non pourvus (données communiquées par les entreprises locales) du fait du dire des entreprises locales, d'une difficulté du marché de l'habitat à accueillir ces salariés potentiels.

Par ailleurs, **cette périurbanisation** constituée de grands logements **engendre cependant des impacts négatifs** pour la collectivité sur le plan environnemental, écologique, économique et social avec une réduction des terrains agricoles exploitables **et un affaiblissement du rôle de centralité du centre bourg**.

En complément, **le parc « bâti » du centre-bourg est très ancien, et présente pour certains des caractéristiques d'insalubrité**. 51% des logements ont été construits avant 1970. Il n'est pas en mesure aujourd'hui de répondre aux besoins des ménages en matière de parcours résidentiels.

Enfin, des **copropriétés désorganisées et/ou désorganisées** ont également été identifiées par la commune, mais la connaissance reste partielle. .

La commune se donne comme objectif de mieux connaître et accompagner les copropriétaires dans la requalification de leurs bien, notamment en appui du dispositif d'OPAH déployé depuis l'automne 2022 sur le territoire de la CC Cœur de Savoie.

Pyramide des âges des logements



3-4 Des aménagements urbains à repenser pour conforter l'attractivité du centre bourg

La configuration générale du centre-bourg concentré en étoile autour de la place centrale (place Giabiconi/Dijoud) est agréable et offre de nombreuses possibilités d'aménagements et d'utilisation de l'espace pour améliorer l'attractivité du centre-bourg. On constate cependant un « déficit de liaisons douces entre les pôles générateurs d'usage, infrastructures, services et équipements publics ». La discontinuité des cheminements et ce manque de liaisons provoquent un manque de visibilité et des dysfonctionnements dans l'utilisation des voies de circulation aussi bien pour les voitures, que pour les piétons et les cyclistes.

La commune dispose d'une capacité d'environ 400 places de stationnement, qui se répartissent entre plusieurs aires de stationnement au centre-ville.

Si cette capacité peut apparaître comme suffisante pour les besoins actuels des habitants et des consommateurs fréquentant le centre-bourg, il est toutefois à noter qu'elle constitue à l'heure actuelle une problématique importante dans leur utilisation en raison de leur fréquentation conjointe, par les clients des commerces, les salariés des entreprises et les résidents des immeubles de centre-ville.

La mise aux normes de l'accessibilité des espaces publics a été globalement réalisée à 90%. Il reste encore des travaux d'amélioration à faire, notamment la mise en état des rues commerçantes étroites parfois sans trottoirs, ne facilitant pas le cheminement piétons, des personnes âgées, des poussettes et PMR

3-5 Une offre d'équipements et de services de proximité à compléter, requalifier et rendre plus lisible

La commune offre un niveau correct de services publics situés majoritairement dans le périmètre du centre-bourg (plus de 30 000 m² de surfaces d'équipements). L'offre de services est cependant en diminution sur le territoire (fermeture centre finances, départ OVE), un déclin discret pour lequel la commune est vigilante.

La commune accueille une gendarmerie, un centre de secours principal, une Maison France Services, une médiathèque, un collège, une école primaire, deux écoles maternelles...

Elle dispose également d'autres équipements structurants : foyer logement, maison de retraite, EHPAD, piscine, 2 terrains de foot, 2 gymnases, une salle de spectacles d'une capacité de 330 places, une médiathèque, etc.

Globalement la commune dispose d'un niveau de dotation de professionnels de santé moyen (quarantaine de professionnels), à maintenir au centre-bourg. Une solution est à identifier pour reloger certains professionnels de santé (*Etude AMELI*).

La problématique principale relève de l'ancienneté voire de l'état de vétusté de ses locaux qui ne correspondent plus aux règles de conformité, aux attentes qualitatives des habitants dans leur usage, ni encore à une image valorisante pour la commune. La surface importante d'équipements engendre pour la collectivité des coûts de fonctionnement importants, notamment depuis la hausse des coûts énergétiques. La commune doit donc adopter une approche de sobriété et de rationalisation, justifiant d'une part des actions concernant la rénovation thermique des bâtiments, d'autre part de la création d'équipements mutualisés avec ses partenaires comme la Communauté de Communes.

Sur ce point la commune envisage par ailleurs d'engager à moyen terme une réflexion autour de sa stratégie d'approvisionnement en énergie, afin d'entamer une transition plus affirmée vers des sources d'approvisionnement locales et durables (chaleur fatale, bois).

Par ailleurs, il convient de redonner de la cohérence dans l'offre d'équipements. Un travail important est mené sur l'aspect enfance (péri et extra-scolaire), tant par la Ville que par la Communauté de Communes sur leurs compétences respectives, pour clarifier l'offre, et la faire monter en gamme notamment sur l'aspect restauration.

3-6 Un territoire d'activité, une offre de commerces importante mais fragile

Valgelon la Rochette compte 276 Unités légales (activités marchandes hors agriculture) à fin 2020. La commune est dynamique et témoigne d'une attractivité pour les entreprises. Elle connaît une évolution de ses créations d'activité à la hausse de 33 % au regard de 2019, avec 39 créations d'entreprises en 2021 majoritairement représentées dans 3 secteurs :

- Commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration
- Construction
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

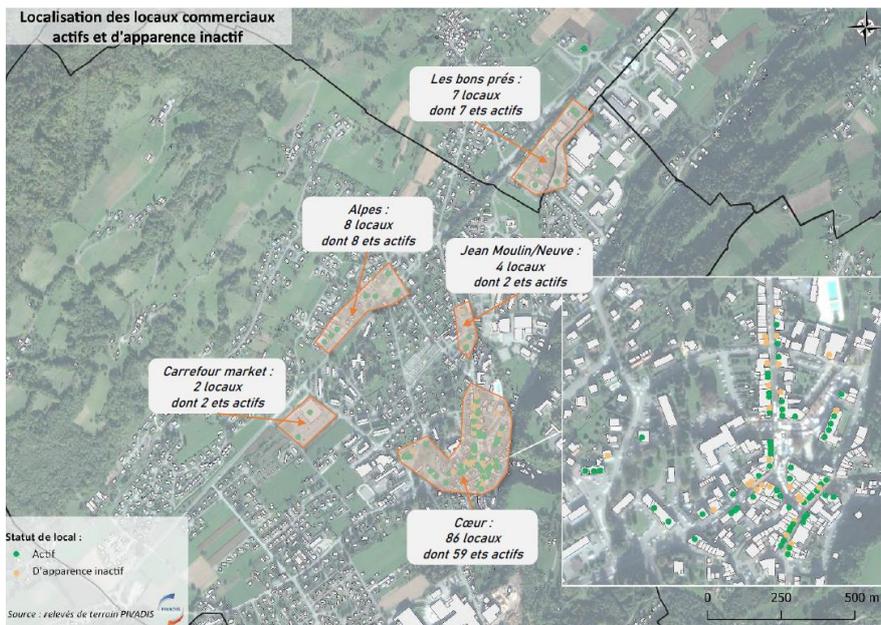
A noter que la part des créations d'entreprises dans les deux derniers secteurs cités est nettement supérieure à la part de ces mêmes activités à l'échelle de la Savoie. (Respectivement + 7,3 points dans le bâtiment, + 6,6 points dans les activités spécialisées). A noter également, malgré la création d'activités de type commerce gros/transport/hébergement et restauration, l'offre touristique et de restauration est largement sous représentée sur la commune et ne répond pas aux besoins (étude Pivadis 2022)

Nombre d'unités légales au 31 décembre 2020 par secteur d'activité

	Nombre Montmélian	Nombre Saint- Pierre- d'Albigny	Nombre Valgelon- La Rochette	CC Cœur de Savoie
Industrie manufacturière. industries extractives et autres	22	19	24	264
Construction	39	34	42	429
Commerce de gros et de détail. transports. hébergement et restauration	67	78	64	628
Information et communication	3	5	6	43
Activités financières et d'assurance	12	3	3	80
Activités immobilières	8	33	12	156
Activités spécialisées. scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	54	48	34	502
Administration publique. enseignement. santé humaine et action sociale	71	51	62	370
Autres activités de services	18	23	29	238
Total	294	294	276	2710

Source : Insee, Recensement des unités légales (UL) - 2021

Concernant le volet commerces, la Banque des territoires a financé une étude commerciale menée par PIVADIS, rendue à l'automne 2022. Celle-ci vient compléter le diagnostic commercial qui avait été présenté dans le cadre de la candidature de Valgelon La Rochette au programme PVD.



PETITES VILLES DE DEMAIN – MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE –VALGELON-LA ROCHETTE (73)– p.41

Le déclin du tissu commercial du centre-bourg inquiète particulièrement la population et la municipalité.

L'étude PIVADIS a relevé l'existence de 86 locaux commerciaux potentiels dont 59 actifs (à mi 2022), soit une trentaine de RDC commerciaux ou tertiaires vacants.

On compte 27% de vacance sur l'ensemble de la commune et 31% sur le bourg à la fin 2022. Ces commerces sont principalement situés autour de la place centrale Giabiconi, rues Neuve et Maurice Rey.

Il subsiste les principaux commerces de « quotidien »

», avec néanmoins le départ prévu de la pharmacie vers la zone commerciale Carrefour Market créée en 2004 (RD925) et pour partie responsable du déclin du centre-ville. L'offre commerciale de proximité ne permet ainsi plus aux habitants de satisfaire tous leurs besoins courants.

Malgré l'intérêt du dispositif FISAC mis en place en 2017 pour favoriser la redynamisation commerciale, la commune doit encore être fortement proactive pour favoriser l'installation de nouveaux commerces. L'étude PIVADIS donne ainsi les 3 enjeux commerciaux à relever pour Valgelon la Rochette, ainsi que des moyens pour y arriver :

- Nécessité de réorganiser l'armature commerciale
 - Localiser une interdiction d'implantation via une modification du PLU (en cours – le long RD)
 - fixer des linéaires commerciaux prioritaires
- Donner de la visibilité à l'offre
 - revoir la signalétique et clarifier l'offre de parkings
 - revoir la visibilité numérique
 - rendre la vitrine commerciale plus qualitative
- Renforcer l'effet « lieu de vie du bourg »
 - réaménagement central à organiser
 - favoriser la déambulation
 - clarifier les parcours
 - mettre le stationnement en second plan

A noter un point positif pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement à la redynamisation commerciale envisagées par la commune : l'existence d'une union commerciale et artisanale (UCAR) rassemblant environ 30/35 adhérents.

Enfin, le marché hebdomadaire est un atout fort de la commune. Il propose à la population locale une offre de proximité étoffée, et est un véritable atout touristique pour la vitrine commerciale qu'il offre.



Il occupe le 2ème rang départemental des marchés du mercredi en termes de nombre de stands et de fréquentation (exæquo avec le marché de Chambéry le haut avant celui d'Aix les bains, de Saint Jean de Maurienne...) et attire au-delà des limites de la commune et du Val Gelon. En 2020, année un peu particulière, il a accueilli en moyenne sur l'année 55 commerces dont 62,5% sont des abonnés permanents.

Ainsi, au regard de ce diagnostic de territoire, Valgelon La Rochette a défini le projet de territoire suivant, qu'elle décline ensuite au regard des stratégies retenues pour Petites Villes de Demain.

1-Renforcer le rôle de centralité de la Commune sur le territoire du Valgelon

La dynamique commerciale et de service est l'un des atouts forts de VGLR et doit contribuer à jouer un rôle déterminant dans l'affirmation de la ville comme centre du Valgelon. Il s'agira d'accueillir une part significative du développement de l'offre future, qui répondra à la demande locale et à celle des visiteurs extérieurs (curistes d'Allevard, entreprises de rayonnement international,).

Dans un processus de renouvellement urbain, VGLR doit chercher la mise en place d'une continuité lisible entre les commerces du centre-ville et la RN 925 et surtout de développer l'attractivité numérique des valgelonnais et des visiteurs.

2- Promouvoir les circuits courts d'achats, de services, d'emplois et de loisirs de proximité :

La densité des services publics structurants, accessibles par une trame de voie verte à créer, sera renforcée. Elle se traduira par la construction d'un espace périscolaire, l'aménagement d'un espace « jeunes » et d'une salle des fêtes. Les bureaux de la mairie (véritables passoires énergétiques) rejoindront l'hypercentre via la réhabilitation d'une ancienne maison bourgeoise. (Bâtiment La Madeleine).

Pour que Valgelon-La-Rochette soit une ville « destination » axée sur la culture, le sport et les loisirs pour tous, un focus particulier sera donné au réaménagement durable et à la mise en valeur du Lac de Saint-Clair, du camping limitrophe et du Musée Saint-Jean. La mise en scènes des espaces et milieux naturels, des entrées de ville et du château de La Rochette souligneront l'intérêt à venir pour Valgelon-La-Rochette.

3- Mettre en œuvre un projet solidaire et intergénérationnel durable en développant des formes urbaines compactes dans le périmètre immédiat du centre-ville :

Il s'agit de développer un parcours résidentiel intergénérationnel exemplaire via les 3 secteurs d'OAP. Le parti pris est de reconstruire la ville sur la ville, pour deux sites sur trois. Le développement d'un mode alternatif d'hébergements des personnes âgées désireuses de se rapprocher de l'hypercentre est à étudier sur l'OAP de la gare. De même des partenariats avec les plus gros employeurs de la ville seront explorés, le manque de logements étant un frein à l'embauche.

En complément de ces programmes, l'ensemble des acteurs du territoire institutionnels et associatifs seront associés au redéploiement d'une offre médico-sociale fragile et plus particulièrement sur le site du château de la Rochette et la reconstruction de l'EPAHD très vétuste.

Sur le plan sportif, la transition énergétique des enceintes sportives sera le maître mot des années à venir. Les deux gymnases, le centre aquatique, le stade de foot, le boulodrome seront prioritaires.

Enfin, la commune souhaite s'engager dans une démarche visant à faire évoluer ses sources d'approvisionnement en énergie, en valorisant notamment des potentiels locaux. Cette stratégie de long terme permettra à la commune de gagner en autonomie énergétique et de diminuer son impact environnemental.

Article 4 – Les orientations stratégiques pour la Commune de Valgelon La Rochette

Les 3 communes s'entendent sur les enjeux communs suivants : renforcer leur rôle de centralité, poursuivre une gestion économe et équilibrée de l'espace dans les domaines de l'habitat, de l'activité économique et commerciale, mettre en scène les espaces et milieu naturels, les entrées de ville et améliorer le cadre de vie, promouvoir les circuits courts d'achat, d'emplois et de tourisme de proximité, mettre en œuvre une offre de mobilité plus efficace, développer un projet solidaire et intergénérationnel, gérer durablement les ressources (eau, énergie, biodiversité...)

La présente convention répond aux orientations partagées à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Valgelon La Rochette décline ainsi son projet de territoire au regard des orientations retenues -tel que suit -:

A. Habiter le territoire

- Développement du parc résidentiel :
 - Modifier le PLU,
 - Définir les programmes de construction (service public en rez de chaussée, etc.),
 - Définir les besoins d'hébergement sur la commune (manque en appartements T1 ou T2, etc.).
- Rénover le parc existant :
 - Lancer un programme de rénovation des logements communaux
 - Concertation avec l'EPCI Cœur de Savoie pour la mise en place d'un OPAH,
 - Rendre accessible les logements aux personnes en situation de handicap.
- Accompagner les copropriétés dégradées (en y associant le nouveau quartier d'Etable) :
 - Dans l'hypercentre, accompagner financièrement et/ou techniquement les copropriétés dégradées,
 - Définir un périmètre de revitalisation du territoire (zone UA du PLU pour l'hypercentre).

B. Faciliter les déplacements

- Requalifier les gares (transports collectifs, mobilités douces).
- Favoriser les modes doux :
 - 1ère tranche de la voie verte « Curtines-Lac St Clair »,
 - Développer la 2ème tranche « Héron-Centre-Services publics »,

- Réaménager la RD 925 dans le but de rendre attractives l'entrée et la traversée de la commune et d'inciter le voyageur à visiter et s'arrêter dans le centre-bourg.
3. Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture.

C. Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerce et de service de proximité

1. Rénovation des locaux commerciaux
 - Favoriser la création, l'installation d'enseignes attractives,
 - Accompagner les commerçants en matière de conception et de financement,
 - Intervenir sur les locaux vacants,
2. Animation, communication commerciale et numérique
 - Faire revenir de la vie dans le centre-bourg, au travers une vie associative bien implantée, une redynamisation du monument aux morts ainsi que la création de thématiques temporelles,
 - Rendre plus attractif et vivant le site internet de la commune, en y valorisant les événements et en veillant tout particulièrement à la mise à jour de l'ensemble des thématiques,
 - Afin de favoriser au maximum ce dynamisme commercial au centre-bourg, il est nécessaire d'interdire l'installation des commerces le long de la RD 925,
 - Il est tout aussi impératif de donner de la visibilité à l'offre commerciale, de par une signalétique vis-à-vis des commerces et des parkings, mais aussi une visibilité numérique au travers de l'installation de panneaux lumineux adaptés.
 - Création d'un cabanon provisoire (saison estivale) au Lac St Clair,
3. Aménagement commercial
 - Redynamiser la halle couverte autour d'un circuit commercial de l'hypercentre (décor, aménagement des trottoirs, trajets historiques des écoles, etc.),
 - Echanger les conteneurs de tri sélectif par un système semi enterré,
 - Réaménager l'hypercentre (aménager la Rue Neuve, définir où se situe l'hypercentre) en tenant compte des OAP, optimiser l'éclairage public et les zones vertes.

D. Maintenir et développer les services et équipements publics

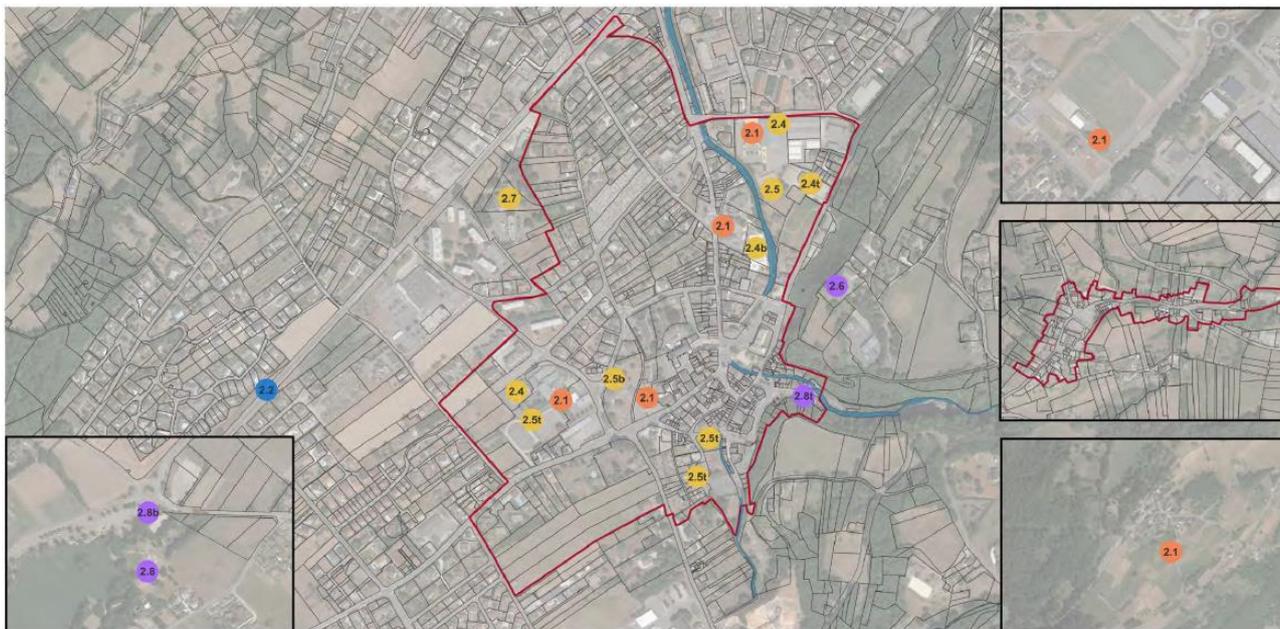
1. Implantation des services publics
 - Revaloriser le bâtiment de la Madeleine et y installer les bureaux de la mairie,
 - Création d'un bâtiment mutualisé périscolaire/extrascolaire avec l'EPCI Cœur de Savoie.
2. Rénovation d'équipements publics
 - Prioriser les bâtiments à inclure dans un plan de rénovation, tel le Centre d'Animation ou l'extension de l'école maternelle de La Croisette, l'ensemble des équipements sportifs.
3. Rénovation et restructuration du château
 - Rénovation intérieure (toiture, accessibilité PMR...) et extérieure (parc et jardin)
 - Restructuration du bâtiment en accueils médico-sociaux (autisme, Alzheimer...)
4. Restructuration complète de l'EHPAD, trop vétuste

E. Renforcer l'offre culture, sportive et de tourisme de proximité

1. Création ou rénovation d'équipements :
 - Réaménagement de la base de loisirs du Lac St Clair (pumptrack, pétanque, parking, bassin de rétention des hydrocarbures, sanitaires du camping, accueil camping-car)
 - Rénovation du musée St Jean au travers d'une étude muséographique sur les sujets abordés et la création d'un point d'informations touristiques
2. Développer et créer des événementiels thématiques
 - Développer et faire rayonner la fête du lac, relancer le tourisme industriel (Cascade)
 - Création de nouveaux thèmes (Land'Art, La Grande Lessive, boîte à livres, etc.),
 - Favoriser/créer des festivités autour de dates anniversaires marquantes (150 ans de la papèterie...).
3. Communication :
 - Rénover le panneau d'information à l'entrée de la commune (Lac St Clair),
 - Remettre en place des circuits de visites, notamment pour le tourisme industriel.
4. Signalétique :
 - Mettre à jour et perfectionner la signalétique en place actuellement.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet

d'avenant (point suivant).



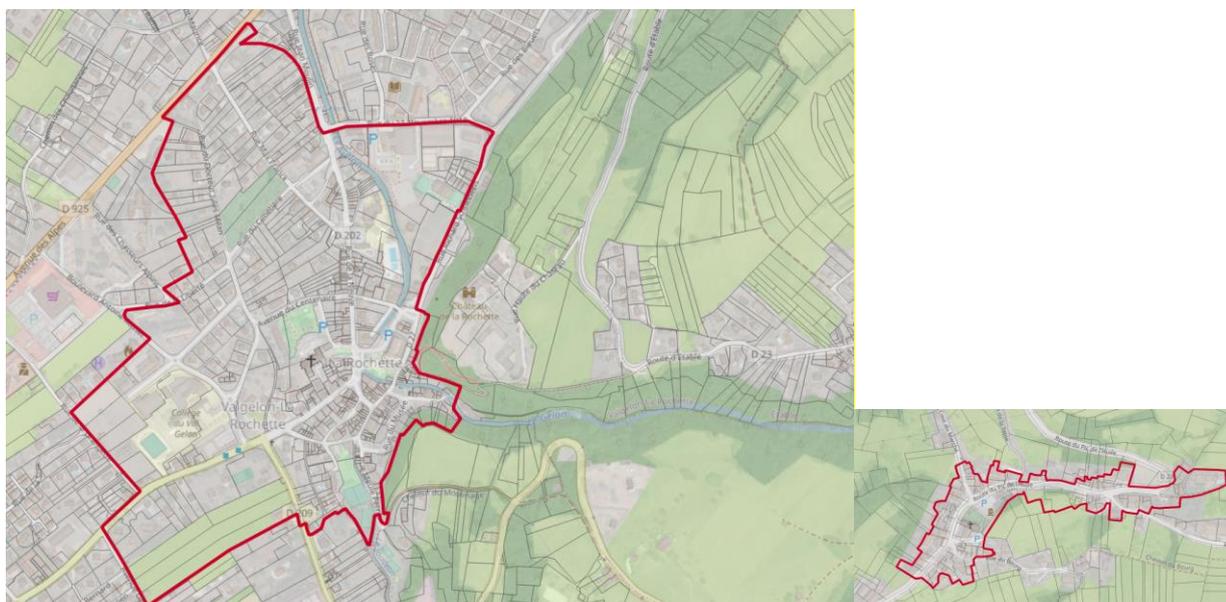
Article 5 – Le plan d'action et sa déclinaison au sein du périmètre ORT retenu par la collectivité

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire de Valgelon La Rochette. Il se décline en actions de la collectivité et de ses partenaires territoriaux. Il s'appuie pour partie sur le périmètre d'ORT présenté ci-après (5-1).

Le tableau présenté (en 5-2) est évolutif et consiste en la compilation des fiches actions validées, présentées en annexes. Une liste de projets en maturation est également présentée. Le présent plan d'actions sera transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

5.1 Le périmètre ORT retenu pour Valgelon la Rochette

Le présent plan d'actions s'appuie pour partie sur la mise en œuvre par la commune d'un périmètre d'ORT défini comme suit :



Description du périmètre retenu :

La commune fait le choix, soutenu par la CC Cœur de Savoie, d'inscrire en périmètre ORT :

- L'ensemble du secteur du centre-ville ancien, comprenant le tissu dense d'habitat et de commerces, bâti particulièrement ciblé par les actions de la Commune et de la CC Cœur de Savoie, notamment au travers du renforcement de la dynamique commerciale et événementielle, mais également de la mise en place d'un travail de veille et d'un accompagnement spécifique auprès des petites copropriétés en difficultés et bien en état manifeste d'abandon. Ce périmètre est étendu au nord le long de la D202, voie d'entrée dans le centre-ville depuis la D925, qu'il convient de traiter.
- Les secteurs d'OAP en limite immédiate du centre bourg, inscrit dans le périmètre du centre, notamment Croisette/Grangette, Gare, Grange du Four et Parc du Gelon. La commune a souhaité intégrer à l'ORT ces 4 secteurs imbriqués dans le tissu urbain ou en limite directe, pour leur capacité à absorber une urbanisation au service du centre-bourg, centrée sur la création d'habitat (individuel groupé, petit collectif), de nature à répondre aux besoins en logements non couverts sur le territoire à savoir le manque de logements de petites et moyennes surfaces, ainsi qu'une difficulté à accompagner la dynamique entrepreneuriale locale d'une capacité d'accueil de nouveaux habitants dans des logements de qualité. La localisation en continuité du centre bourg de ces nouveaux logements permettra par ailleurs de contenir l'effet de mitage en cours sur les coteaux (développement pavillonnaire non maîtrisé). Enfin, ces secteurs en proximité immédiate du centre bourg (accès ne dépassant pas 5 minute à pied) représente un potentiel important de clientèle pour les commerces de proximité déjà implantés, et pourraient amener de nouveaux porteurs de projets à réinvestir les commerces vacants.
- Le tissu bâti ancien d'Etable. Etable est une commune déléguée de Valgelon La Rochette pour laquelle il convient d'avoir un regard particulier. Le tissu bâti du centre ancien nécessite une intervention (logements privés et logements communaux). L'ORT permettra de décliner des outils fonciers et d'urbanisme de nature à préserver ce secteur.

5.2 Les actions

Le territoire de Valgelon la Rochette s'engage à porter les actions suivantes dans le cadre de la présente convention Petites Villes de Demain valant ORT, dans la mesure de l'engagement des partenaires à valider à la suite de la signature de la présente convention. Le détail des fiches actions est présenté en annexes 3. Parmi ces actions, 2 à minima feront l'objet d'une co-maitrise d'ouvrage avec la CC Cœur de Savoie. (Actions 5 et 5 ter)

N°	Dénomination	Périmètre ORT	Orientation	Nature d'intervention
2.1	Rénovation des logements communaux (phasage travaux à affiner)	X (En partie)	1-2 Habiter le territoire Rénover le parc social/public existant	Etudes thermiques et scénarii de travaux
2.2	Création voie verte tranche 1 et étude tranche 2	X (En partie)	2-3 Faciliter les déplacements – Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture	Travaux Etude de faisabilité, études de MOE et travaux (tranche 2)
2.2bis	Requalification RD 925 : circulations douces, signalétique et traversées	X (En partie)	2-2 Faciliter les Déplacements – Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux	Etude d'aménagement / paysage, puis phase travaux
2.2ter	Développer l'offre de déplacements alternatifs	X	2-3 Faciliter les déplacements – Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture	Actions d'accompagnement – GT Thématique
2.3	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	X	3-1/3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – Intervention sur les locaux vacants / animation et communication commerciales	Actions d'accompagnement
2.3bis	Événementiel et réfection de la Halle	X	3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité –animation et communication commerciales	Actions d'accompagnement, étude et aménagements légers
2.3 ter	Aménagement commercial : réaménagements vers le centre bourg	X	3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité –animation et communication commerciales	Etude d'aménagement / paysage, puis phase travaux
2.4	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Gymnases	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante programmes de travaux,
2.4bis	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Piscine	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante programmes de travaux,
2.4ter	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Boulodrome		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante programmes de travaux,
2.5	Création équipement public - Pôle enfance	X	4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics	Etudes de MOE, Travaux
2.5bis	Rénovation équipement public - Mairie (phase intention)	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante programmes de travaux,
2.5ter	Rénovation équipement public - Ludothèque / salle des fêtes / espace jeunes	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante programmes de travaux,
2.6	Rénovation du château - Phase étude		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes sanitaires, études thermiques, programme de travaux et actions d'accompagnement
2.7	Restructuration complète de l'EHPAD		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etudes thermiques, études amiante

				programmes de travaux, Etudes de MOE, Travaux
2.8	Création ou rénovation d'équipements touristiques - Pumptrack		5-1 développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité – création ou rénovation d'équipements	
2.8bis	Création ou rénovation d'équipements touristiques - Etude et réaménagement base St Clair		5-1 développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité – création ou rénovation d'équipements	Etude d'aménagement / paysage, puis phase travaux
2.8ter	Tourisme - Rénovation / réflexion sur l'offre Musée St Jean	X	5-1 développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité – création ou rénovation d'équipements	Action d'accompagnement, le cas échéant, étude de MOE et programme de travaux légers

Les actions de Valgelon La Rochette sont planifiées telles que suit :

Opérations	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Actions identifiées																								
La Rochette																								
2.1	Rénovation des logements communaux (phasage travaux à affiner)																							
2.2	Création voie verte tranche 1 et étude tranche 2																							
2.2bis	Requalification RD 925 : circulations douces, signalétique et traversées																							
2.2ter	Développer l'offre de déplacements alternatifs																							
2.3	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale																							
2.3bis	Événementiel et réfection de la Halle																							
2.3ter	Aménagement commercial : réaménagements vers le centre bourg																							
2.4	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Gymnases																							
2.4bis	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Piscine																							
2.4ter	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Boulodrome																							
2.5	Création équipement public - Pôle enfance																							
2.5bis	Rénovation équipement public - Mairie (phase intention)																							
2.5ter	Rénovation équipement public - Ludothèque / salle des fêtes / espace jeunes																							
2.6	Rénovation du château - Phase étude																							
2.7	Restructuration complète de l'EHPAD																							
2.8	Création ou rénovation d'équipements touristiques - Pumptrack																							
2.8bis	Création ou rénovation d'équipements touristiques - Etude et réaménagement base St Clair																							
2.8ter	Tourisme - Rénovation / réflexion sur l'offre Musée St Jean																							

Légende:
Études / procédures
Travaux
Autres

Le planning prévisionnel des opérations reste à affiner au regard des conclusions des études à lancer ou en cours. Il fera l'objet de révisions présentées lors des Comités de projets annuels.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action ayant vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE porté par Cœur de Savoie.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD a été validée par les instances de gouvernance (Comité de projet du 15 mars 2023) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, ont été ou seront adressées à chacun des financeurs

appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) ainsi que la CC Cœur de Savoie pour toute opération de Valgelon La Rochette nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

5.3. Projets en maturation

Les projets suivants, de niveaux de maturité moindre ou au niveau de complexité plus important, sont présentés ci-après au titre d'intentions.

Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature.

Faciliter les déplacements

- Développer l'offre de déplacements modes doux (phase opérationnelle)
- Voie verte tranche 2 (phase travaux)

Maintenir et développer les services et équipements publics

- Réflexion sur une étude énergétique globale pour l'approvisionnement en énergie renouvelable / captage d'énergie fatale.
- Etude faisabilité requalification école la croisette

Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

- Eco-musée

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie à Cœur de Savoie, et notamment à Valgelon La Rochette tout au long du programme Petites Villes de demain :

- les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...) : Ces partenaires ont été associés tout au long du processus d'élaboration de la convention et des fiches actions détaillées dans les conventions communales. Chaque financeur instruira les demandes de soutien en ingénierie et/ou en financement selon les modalités et instances qui lui sont propres.
- les services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, mais également la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports entre autres.
- les collectivités territoriales, notamment le Département, dans le cadre de ses politiques de droit commun
- la société publique locale et l'Etablissement public foncier de la Savoie
- les agences techniques départementales, notamment AGATE, l'Agence Alpine des Territoires
- les architectes conseils
- des sociétés telles que Gares et Connexions

Cœur de Savoie activera l'accompagnement de ces partenaires pour le compte de la commune au cas par cas suivant l'avancement des différents projets présentés aux fiches actions, selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Il conviendra de préciser lors de chaque comité de projet annuel ainsi que dans le bilan du contrat, la contribution de chacun. .

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le soutien au territoire passera également pas des commandes de prestations ou des marchés d'étude, afin d'approfondir certains points spécifiques. Les modalités de ces soutiens sont précisées dans les fiches actions communales.

Enfin, la CC Cœur de Savoie et les communes Petites Villes de Demain bénéficient tout au long du programme d'un appui en ingénierie apporté par :

- la manager de commerces,
- la cheffe de projet Petites villes de demain.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, annexée à la Convention Cadre de Cœur de Savoie, la commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune a participé à la désignation d'une cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune et la communauté de communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CC Cœur de Savoie et les communes de Montmélian, Saint Pierre d'Albigny et Valgelon la Rochette s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La collectivité s'engage à son niveau pour la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Les actions concernées sur Valgelon la Rochette :

- Appui pressenti de la SPLS pour l'équipement mutualisé enfance – péri-scolaire

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle communale est annexée à la présente convention.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentées au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme

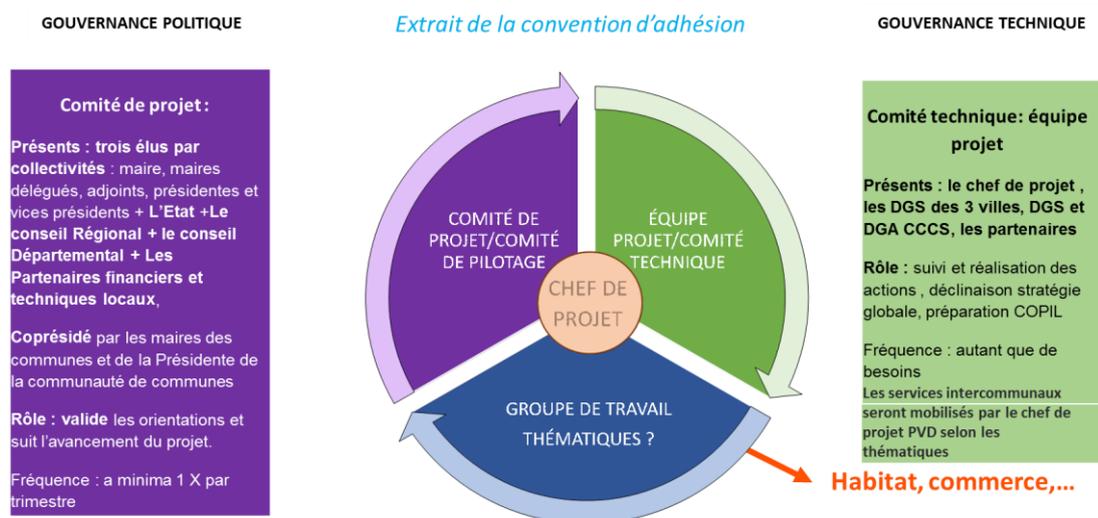
PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financières annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre et la convention communale.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La Communauté de Communes Cœur de Savoie met en place pour le compte des trois communes Petites villes de Demain de Valgelon La Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Montmélian une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat.

Cette gouvernance s'inscrit en continuité de celle mise en place au travers de la convention cadre signée en juillet 2021.

Schéma de gouvernance retenu par le territoire :



Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, et selon les sujets traités, d'autres établissements publics et opérateurs pourront être mobilisés en appui du programme Petites villes de demain.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

La cheffe de projet pourra également associer aux comités techniques Petites Villes de Demain tout technicien intercommunal compétent pour apporter son éclairage sur les actions développées par les communes.

Enfin, la cheffe de projet Petites Villes de Demain pourra siéger, selon les besoins, aux instances des différents dispositifs

thématiques portés par la CC Cœur de Savoie et la commune. Il participera notamment autant que de besoin aux instances de suivi de l'OPAH.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués au travers des indicateurs suivants :

Orientation 1 Habiter le territoire

Indicateur	Référence	Objectif
Taux de croissance de la population	Insee	Maintien à la hausse
Nombre de logements rénovés (OPAH)	OPAH	A préciser selon fiche action 2 CC Cœur de Savoie
Taux de vacance	MAJIC	Baisse

Orientation 2 Faciliter les déplacements

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la part des voies modes doux en site propre	Linéaire en km (données communales)	Hausse
Fréquentation des usagers modes doux	Comptage (données communales)	Hausse
Satisfaction usager	Questionnaires communaux	Hausse

Orientation 3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de points de vente	Insee et/ou comptage communal	Hausse
Nombre d'emplois du territoire	Insee	Hausse
Taux de vacance commerciale	Comptage sur place	Baisse
Nombre de commerçants présents sur les marchés hebdomadaires	Données communales	Maintien à Valgelon la rochette, hausse à Montmélian et St Pierre d'Albigny

Orientation 4 Maintenir et développer les services et équipements publics

Indicateur	Référence	Objectif
Gain énergétique	Diagnostic énergétique avant/après travaux °	Gain supérieur à 30%
Surface d'équipements concernés par un projet de rénovation énergétique sur surface totale	Données communales – Schéma directeur immobilier et énergétique °	Taux à définir
Satisfaction usagers	Enquêtes communales	Atteindre un plancher de 70% de satisfaction

Orientation 5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Volume de participation aux événements de la commune	Données communales/ associatives	Hausse
Taux de fréquentation des structures culturelles	Données communales/ associatives	Hausse
Nombre de licenciés des clubs sportifs	Données communales/ associatives	Hausse
Fréquentation des lieux de tourisme et loisirs de proximité	Données communales/ associatives	Hausse

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat. Le périmètre retenu pour l'ORT est lui, valable durant 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

La présente convention est soumise à l'approbation de l'ensemble des signataires de la convention cadre Cœur de Savoie à laquelle elle est intégré par avenant. Il en sera de même des fiches actions successives, qui devront être validées par le comité de projet. Ainsi à tout moment les membres signataires peuvent soumettre une action supplémentaire au plan d'action initial, qui après analyse de sa cohérence, de sa contribution au projet global de revitalisation pourra alors être annexé à la convention

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention. Cette résiliation ne porte pas atteinte à la poursuite du programme PVD pour les autres communes signataires de la convention cadre. Un avenant à la convention cadre Cœur de Savoie le formalisera.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble

Convention établie en 3 exemplaires le 24 avril 2023
à Montmélian

Pour le Préfet de la Savoie
La Secrétaire Générale

La Présidente de la communauté de
communes Cœur de Savoie

Juliette PART

Béatrice SANTAIS



Le Maire de Valgelon La Rochette

David ATES



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière



Orientations stratégiques et projets communaux et intercommunaux

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Valgelon-La-Rochette

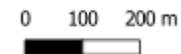
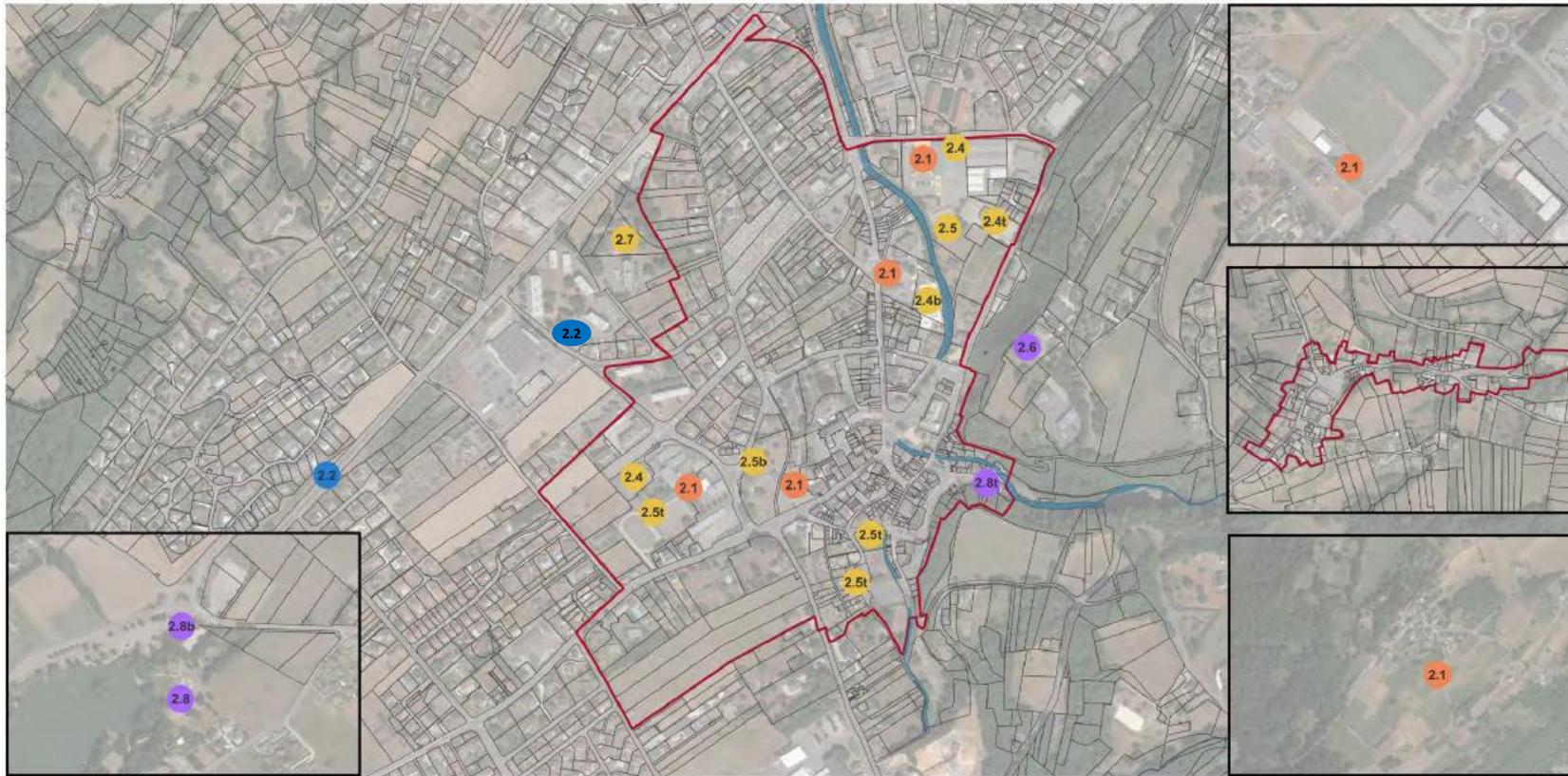
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité
	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale
	3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

N°	Dénomination	Orientation stratégique
2.1	Rénovation des logements communaux (phasage selon couts)	1-1
2.2	1ère Tranche Voie Verte (travaux)	2-2
2.2b	RD 925	2-2
2.2 t	Développer l'offre de déplacements alternatifs	2-2
2.3	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2
2.3b	Événementiel et rénovation de la Halle (études)	3-1
		3-2
2.3t	Aménagement commercial : Réaménagement vers le centre bourg	3-2
2.4 à 2.4t	Rénovation énergétique des équipements sportifs (études)	4-2
2.5	Création d'un pôle enfance (MOA EPCI)	4-1
2.5b	Rénovation équipements publics et sportifs - Mairie	4-2
2.5T	Rénovation Ludothèque / salle des fêtes / espace jeunes	4-2
2.6	Rénovation du château (études diagnostique)	5-1
2.7	Restructuration EPHAD	4-2
2.8	Création pumtrack (études et travaux)	5-1
2.8b	Création ou rénovation d'équipements touristiques - étude et réaménagement base St Clair	5-1
2.8t	Rénovation musée St Jean	5-1

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Valgelon-La-Rochette

Priorités 2023



N°	Dénomination	Axes stratégiques	Secteur ORT
2.2	1ère Tranche Voie Verte (travaux)	2-2	
2.3 b	Actions manager de commerce /Événementiel et rénovation de la Halle (études)	3-1/3-2	X
2.4 à 2.4t	Rénovation énergétique des équipements sportifs (études)	4-2	En partie
2.5	Création d'un pôle enfance (études EPCI)	4-1	X
2.8	Création pumtrack (études et travaux)	5-1	

Annexe 2 convention cadre

Périmètres ORT validés en comité de projet du
13 mars 2023

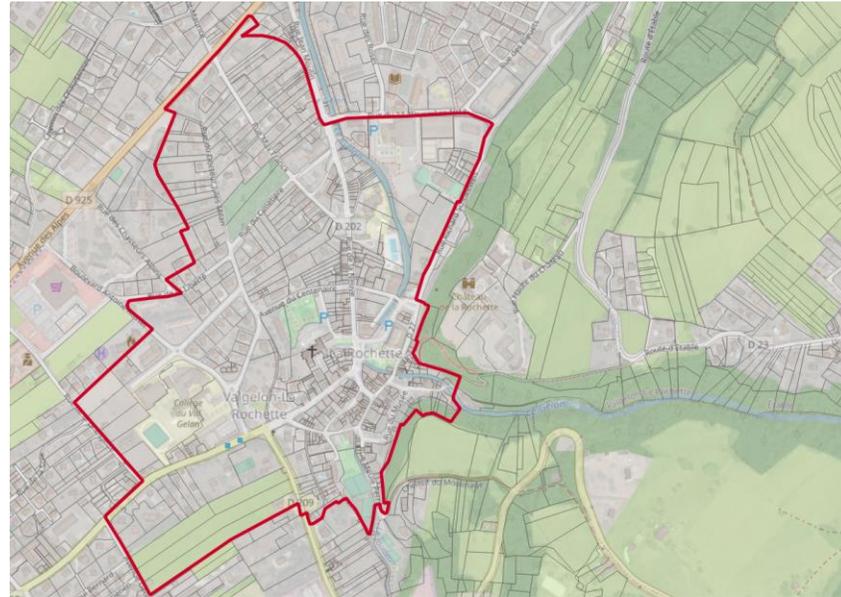


Valgelon-La Rochette :

- **1^{er} secteur comprenant l'ensemble du secteur du centre-ville ancien**, dense d'habitat et de commerces, **particulièrement ciblé par des actions de renforcement de la dynamique commerciale et événementielle, mais également de la mise en place d'un travail de veille et d'un accompagnement spécifique auprès des petites copropriétés** en difficultés et biens en état manifeste d'abandon.
Les secteurs d'OAP en limite immédiate du centre bourg - Croisette/Grangette, Gare, Grange du Four et Parc du Gelon- . **capacité de ces secteurs à absorber une urbanisation au service du centre-bourg**
- **2nd secteur sur le tissu bâti ancien d'Etable**. Le tissu bâti du centre ancien nécessite une intervention (logements privés et logements communaux), secteur à préserver.

Périmètres ORT retenus

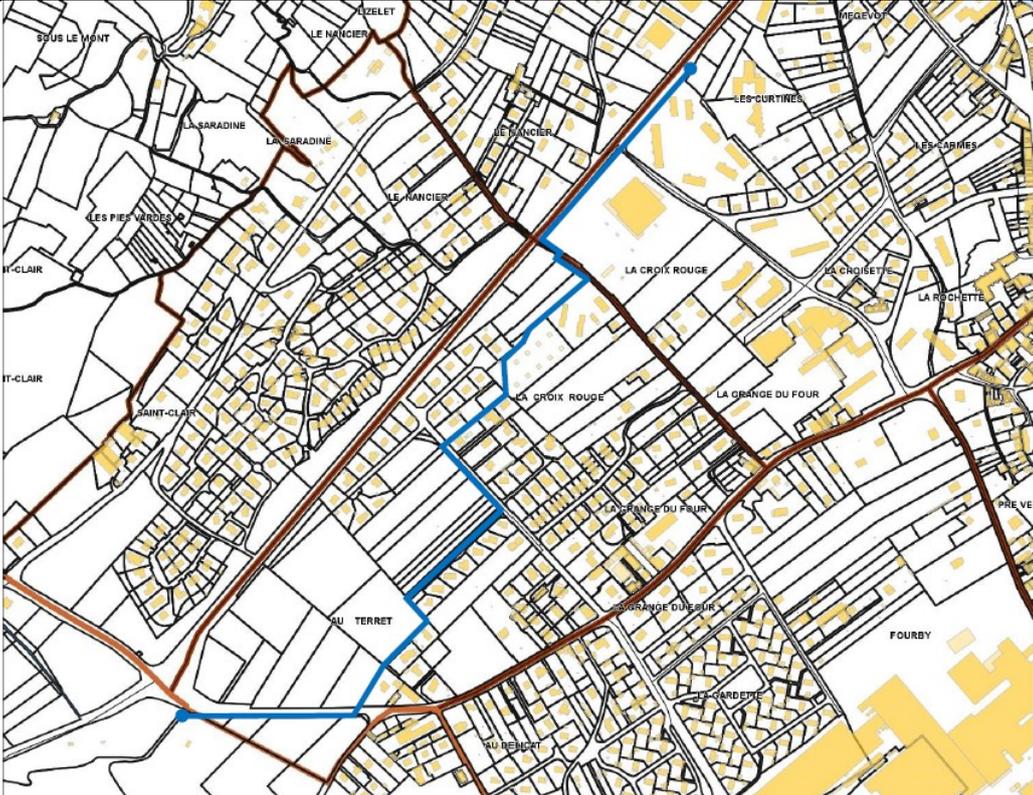
Valgelon-La Rochette



FICHE ACTION N° VGLR02

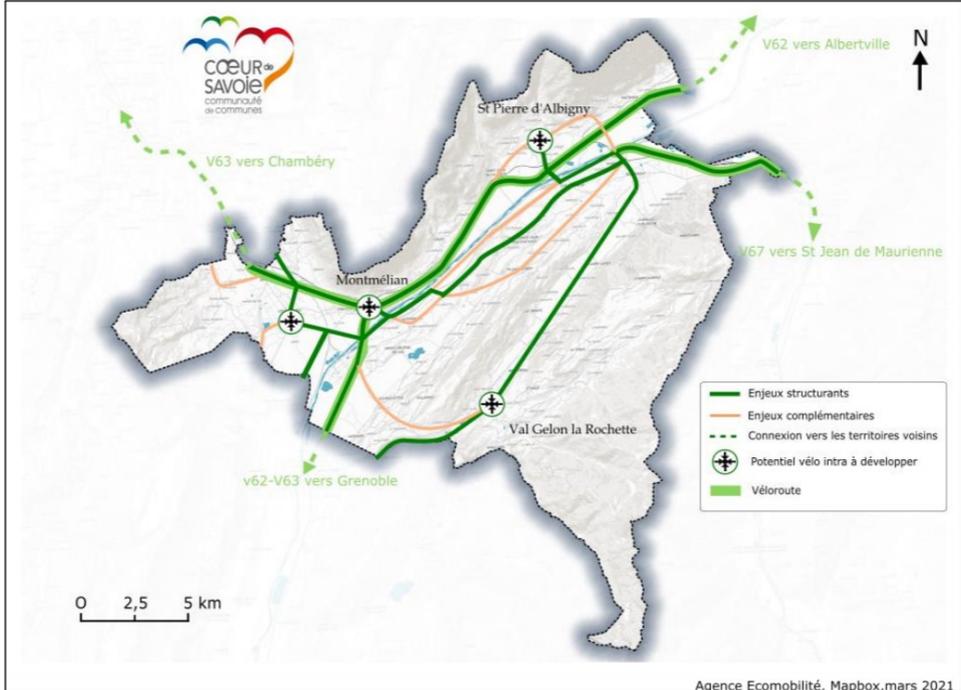
Mise à jour le 14/03/23 par Lionel TELLIER

Création d'une voie verte du Lac St Clair à la ZAC du Héron
Une départementale révélatrice du dynamisme local

Orientation stratégique	B. FACILITER LES DEPLACEMENTS
Action nom	Création d'une voie verte du Lac St Clair à la ZAC du Héron Une départementale révélatrice du dynamisme local
Action n°	VGLR-02
Orientation stratégique	2-2 Faciliter les déplacements – Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux, en lien avec le projet communautaire
Thématique générale	Mobilité
Type d'action	Investissement
Catégorie	Action foncière, aménagements, accessibilité
Localisation géographique	
Statut	Validée



Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Description de l'action	<p>La commune de Valgelon-La Rochette souhaite aménager une voie verte, permettant ainsi de sécuriser la liaison modes doux entre la base de loisirs du Lac Saint-Clair, le secteur des Curtines, le centre-bourg, le quartier de la Seytaz et la ZAC du Héron sur l'axe sud-ouest Nord-est de l'agglomération. A terme, La base de loisirs, située à l'extrémité sud-ouest de la ville, est accessible par les Routes Départementales 925 et 202.</p> <p>Des bandes cyclables existent le long de la RD 925 mais celles-ci ne sont pas adaptées au public familial qui fréquente la base de loisirs.</p> <p>Du côté de la RD 202, aucun cheminement ne permet de circulation modes doux sécurisée.</p> <p>Le projet consiste en la création d'une voie verte en double sens de largeur 3m, en site propre. Il sera inclus dans la volonté communautaire de relier les communes signataires entre elles, mais surtout l'axe VGLR/Pontcharra Gare.</p> <p>La voie verte sera créée en dehors des grands axes de circulation ou, lorsque ce n'est pas possible, avec un dispositif de séparation de type glissière bois/métal. Le linéaire total développé sera de 3 500 mètres.</p> <p>A noter : le city stade au niveau des Curtines devra être incorporé à la fois dans le projet de la voie verte mais aussi dans l'aménagement de la RD 925.</p> <p>L'aire de covoiturage existante doit être mise en valeur.</p> <p>L'aire de stationnement poids lourds doit également être repensée, soit dans son implantation soit dans sa structuration.</p>
Partenaires	Etat - Région - Département
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Chantier voie verte 1^{ère} tranche = 630 700€</p> <p>2^{ème} tranche voie verte, études = 50 000€</p> <p>Chantier = 800 000€</p> <p>Chantier total (2 tranches) = 1 480 700€</p> <p>Prévoir la démolition de l'ancienne salle des fêtes</p> <p>Aménagement RD 925 : études = 50 000€</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Voie verte 1^{ère} tranche (630 700 €) :</p> <p>Etat (DSIL plan de relance) = 100 000€</p> <p>Région (Contrat ville) = 92 000€</p> <p>Département (Amendes de Police) = 55 545€</p> <p>Etat (DETR 2023) = 85 885€</p> <p>Département/CTS = 65 000€</p> <p>Commune VGLR= 232 270 €</p>
Calendrier	<p>Voie Verte 1^{ère} tranche :</p> <p>Marché public été 2023</p> <p>Octroi du marché automne 2023</p> <p>Lancement du chantier hiver 2023 / printemps 2024</p> <p>Voie Verte 2^{ème} tranche : études 2024</p> <p>Transformation RD 925 : études 2024</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma d'intentions EPCI Cœur de Savoie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acquisitions du foncier Démarrage et fin du chantier Inauguration et ouverture au public
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le tracé retenu de la voie verte s'insinue au sein de divers quartiers et lotissements permettant ainsi, à terme non seulement de faciliter l'accès de la base de loisirs au départ des diverses habitations, mais aussi de « rapprocher » le centre-bourg de ces habitats.</p> <p>Avoir un hypercentre dynamique ne suffit pas. Encore faut-il le faire savoir. La RD 925 est une artère incontournable dans le flux de circulation touristique locale. Elle est aussi une immense opportunité de plébisciter l'attractivité du centre-bourg, de ses commerces et de ses événements.</p> <p>Enfin, le projet s'inscrivant dans le projet structurant communautaire, la voie verte de VGLR est le premier pas vers la création d'un axe mode doux entre VGLR et la gare de Pontcharra.</p>
Annexes	<p>Schéma d'intention Cœur de Savoie mobilité douce</p>  <p>Agence Ecomobilité, Mapbox, mars 2021</p>

FICHE ACTION N° VGLR 03

Mise à jour le 18/01/2023 par Laura Charotte

Développement d'une nouvelle stratégie commerciale pour renforcer l'attractivité de l'hypercentre

Rubrique proposée	Axe N°3 : Développer l'animation et la fréquentation des zones commerciales du centre-ville tant dans sa dimension festive que commerciale
Orientation stratégique	3. RENFORCER L'OFFRE DE COMMERCE ET DE SERVICE DE PROXIMITE
Action nom	Développement d'une stratégie commerciale depuis un état des lieux de la vacance afin de renforcer l'attractivité de l'hypercentre
Action n°	VGLR03
Orientation stratégique	Se doter d'une stratégie commerciale et avoir une vision de l'offre immobilière complète, cohérente avec les enjeux de développement économique du territoire Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux Porteurs de projets Faire vivre les espaces publics traditionnels (centre historique, rue marchande...)
Thématique générale	Espaces publics, Commerce, Cohésion sociale, circulation
Type d'action	Etude sur la vacance menant à une stratégie commerciale de redynamisation
Catégorie, nature précise de l'action	Action friche, vie commerçante, signalisation et sociale autour de la centralité
Localisation géographique	L'étude porte sur le fonctionnement commercial de l'hyper-centre, en lien avec une réflexion sur le potentiel de développement évènementiel
Statut, état d'avancement	En cours
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Opération relevant d'une exigence municipale
Finalité, objectifs et expression de besoin	Définir des locaux stratégiques Retravailler le linéaire commerçant pour le rendre plus attractif Faire connaître, rendre visible et plus accessible les zones marchandes
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'aménagement depuis la RD 925 jusqu'au centre bourg - Installation de 4 panneaux lumineux d'information - Nouvelle signalétique commerciale et patrimoniale - Nouveau site internet
Présentation	La commune de VLGR compte près de 80 commerces et services actifs en son centre qui présentent certains signes de fragilité et / ou des points de vigilance. En centre-bourg environ 25 locaux semblent inactifs (soit une vacance de 31%). Une belle industrie : Cartonboard est implantée depuis 150 ans et embauche près de ... salariés. Par le passé, le tourisme industriel avait été développé par cette entreprise. La ville accueille un marché hebdomadaire dynamique important pour le commerce sédentaire et la population.



	<p>Le lac St Clair lieu de festivités et véritable atout se tient également en périphérie du centre bourg tout comme le château. Un carrefour market est également situé non loin de la centralité. Il faut également prendre en compte la commune de Détrier proposant un supermarché aux portes de VGLR. La ville se décompose en un bourg commercial rassemblé et d'une zone légèrement plus éloignée. Le tissu commercial de VLR s'est fragilisé avec le temps, mais l'offre reste relativement complète pour une commune de cette dimension. Le tissu commercial de VLR s'est fragilisé avec le temps, mais l'offre reste relativement complète pour une commune de cette dimension. Le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg posent question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires et manquants sur ce secteur.</p> <p>Dans ce contexte de potentielle fragilité, la commune a souhaité se doter prioritairement d'un diagnostic et étudier préalablement l'opportunité de développements complémentaires pouvant répondre aux attentes des consommateurs locaux avant d'engager des actions visant à conforter son attractivité commerciale. En ce sens la commune a pu bénéficier d'un financement par la banque des territoires dans le cadre de l'offre de services PVD « Ingénierie - impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (SHOP'IN) ». Cette étude a dressé un panorama de la santé commerciale du cœur de ville et repéré les secteurs fragilisés voire défaillants pour mettre en œuvre les outils d'action les mieux adaptés.</p> <p>Le centre-bourg a besoin d'un lifting complet. Que ce soit la réfection de la voirie Rue Neuve, la réhabilitation des trottoirs, une meilleure implantation des zones vertes, un meilleur rendement de l'éclairage public, une implantation centrale maîtrisée d'un réseau associatif ou encore d'une révision complète de la signalétique, cette remise à neuf généralisée doit être concertée dans tous ces domaines. Seule une synergie maîtrisée permettra d'éviter au centre-bourg de perdre son dynamisme d'origine. La modification du PLU interdisant l'installation des commerces le long de la RD 925 a été engagée.</p>
Description de l'action	<p>En ce sens et suite à l'embauche d'une manager de commerce des objectifs ont été définis :</p> <p>1. Recueil et analyse de données qualitatives et quantitatives sur les locaux vacants. Réalisation d'entretiens avec des acteurs-ressources locaux (Association de commerçants/commerçants, CCI, CMA, Propriétaires vendeurs ou bailleurs...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une vision sûre et claire de ce taux de vacance et la raison de cette vacance : structurelle et/ou conjoncturelle afin de définir une stratégie commerciale sur le linéaire cible.

	<p>2. Problématisation des constats et définition d'axes stratégiques favorable à une dynamique commerciale : événementiel, vitrophanie, préemption...</p> <p>3 Amélioration de signalétique et circulation vers les zones commerciales pour les rendre plus attractives et les faire connaître. Elle sera soignée et implantée des RD environnantes VERS l'hypercentre, les panneaux lumineux doivent être revus. En périphérie de ces actions les conteneurs de tri sélectif seront remplacés par un système semi-enterré, du centre bourg vers la périphérie.</p> <p>4. Au centre de cette réhabilitation, la communication au sens large doit être revue. La communication physique mais aussi et surtout, numérique. Elle doit être améliorée en passant par la rénovation du site internet de la ville Cette toile sera tissée dans le but de pénétrer le cœur des commerces et des services à la population pour une plus grande efficacité en matière de communication tant commerciale qu'événementielle.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de VGLR
Portage	Elu référent, manager de commerce, municipalité, PVD, développement économique
Acteurs concernés, parties intéressées	Commerçants, porteurs de projets, propriétaires bailleurs, habitants, touristes...
Partenaires	<p>Pilotage : Municipalité</p> <p>Services associés : mairie (DGS, référent commerce et urbanisme), CC Cœur de Savoie (développement économique, cheffe de projet PVD)</p> <p>Partenaires associés : UCCAR, CCI CMA...</p>
Dépenses à engager	<p>2023 : définition de la stratégie</p> <p>Puis participation aux événements et actions retenus à partir de 2024 :</p> <p>Site internet municipal = 30 000€</p> <p>Panneaux lumineux (x4) = 60 000€</p> <p>Signalétique = 20 000€</p> <p>Aménagement centre-bourg = 1 500 000€</p>
Echéancier et type de budget	RAS
Plan de financement	RAS
Calendrier	<p>-Point de lancement de la mission</p> <p>-Suivi de l'avancement chaque semaine</p> <p>- Restitution prévue en mai 2023</p> <p>A l'issue de cette étude, il est prévu de :</p> <p>- réunir les services et partenaires pour échanger sur les suites à donner</p>
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Exigences particulières, procédure à mettre en œuvre Autorisations, foncier...
Tâches à court terme	<p>Listing locaux vacants</p> <p>Choix des événements et aménagements</p>

Achats (procédure d'engagements de dépenses)	RAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etude à mener en lien avec les fiches action N°... sur les redensifications urbaines, requalification de voies et l'amélioration des pistes cyclables. Pour mettre en concordance les projets sur les aménagements et les évolutions souhaitées en termes de stationnement /circulation / mobilités douces) et sur l'habitat.
Principales informations manquantes	Recensement des locaux vacants et informations sur ceux-ci
Incertitudes, risques	RAS
FFOM, analyse de risque	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du calendrier Livrables exploitables et conformes à la RGPD
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial joue un rôle essentiel dans la vitalité et la fréquentation d'un centre-ville. La valorisation de celui-ci passe inmanquablement par 3 axes : l'offre commerciale, le plaisir de déambuler, la mobilité. Si, en parallèle les communications physiques et numériques rendent visible l'offre permanente et événementielle, l'attractivité du centre sera au rendez-vous Aussi, la commune a souhaité s'engager prioritairement dans d'élaboration d'une stratégie d'intervention adaptée et ainsi agir de façon opportune en faveur du maintien et de l'amélioration de l'attractivité commerciale du centre-ville. Les éléments d'analyse attendus prendront également tout leur sens dans la réflexion à mener sur l'évolution du droit de préemption et de la redéfinition du PLU quant au changement d'usage afin de pérenniser un linéaire marchand cohérent et objectif.
Annexes, documents de référence	Carte du secteur commerçant ciblé
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/01/23 par Laura Charlotte manager de commerce Modification 18/01/2023 par Laura Charlotte

FICHE ACTION N° VLGR03bis

Mise à jour le 18/01/23 par Laura Charotte

DES EVENEMENTS FORTS et REQUALIFICATION DE LA HALLE

Orientation stratégique	E. RENFORCER L'OFFRE DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DU TOURISME ET DES HABITANTS
Action nom	Des événements forts, à l'image de Valgelon-la Rochette et requalification de la Halle
Action n°	VGLR03Bis
Orientation stratégique	Maintenir le marché hebdomadaire sur sa dynamique Démarcher de nouveaux itinérants Refaire de la halle un lieu de vie/de cohésion sociale favorable aux commerces et clients Création d'évènements pour proposer une offre variée à la population locale étendue et aux touristes
Thématique générale	Espaces publics, Commerces de proximité, Cohésion sociale
Type d'action	Création d'évènements en accord avec la stratégie commerciale de redynamisation
Catégorie, nature précise de l'action	Vie commerçante et sociale, évènementiel
Localisation géographique	Valgelon-La Rochette centre
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Urgence ou échéance à respecter	Opération relevant d'une exigence municipale
Finalité, objectifs et expression de besoin	Définir des lieux d'animations commerciales stratégiques et bénéfique pour une circulation dans le centre étendu Dynamiser l'espace stratégique de la Halle Faire rayonner VGLR grâce à une offre étoffée et différente
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Créations graphiques et diffusion - Arrêté voiries - Blocage des rues lors des évènements - Autorisation de débit de boissons Convention pour l'utilisation de la halle
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Présentation	La commune de VLGR compte près de 80 commerces et services actifs en son centre qui présentent certains signes de fragilité et / ou des points de vigilance. En centre-bourg environ 25 locaux semblent inactifs (soit une vacance de 31%). Une belle industrie : Cartonboard est implantée depuis 150 ans et embauche près de ... salariés. Par le passé, le tourisme industriel avait été développé par cette entreprise. La ville accueille un marché hebdomadaire dynamique important pour le commerce sédentaire et la population.

	<p>Mi-août, la fête du lac St Clair est devenue récurrente. Depuis de nombreuses années qu'elle existe, le taux de fréquentation n'est pas optimum.</p> <p>Un carrefour market est également situé non loin de la centralité. Il faut également prendre en compte la commune de Détrier proposant un supermarché aux portes de VGLR.</p> <p>La ville se décompose en un bourg commercial rassemblé et d'une zone légèrement plus éloignée.</p> <p>Le tissu commercial de VGLR s'est fragilisé avec le temps, mais l'offre reste relativement complète pour une commune de cette dimension. Le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg posent question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires voir manquants sur ce secteur.</p>
Description de l'action	<p>Dans ce contexte de potentielle fragilité, conforté par l'étude SHOP'IN (financée par la Banque des Territoires) la commune souhaite redynamiser centre bourg en proposant une offre étoffée d'animations mais aussi en redonnant un rôle de lieu de vie à la halle.</p> <p>En ce sens et suite à l'embauche d'un manager de commerce des objectifs ont été définis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une dynamique d'animation par l'établissement d'un calendrier évènementiel, afin de proposer une offre dynamique et inédite ((concerts, marchés à thème...) sur le territoire permettant de faire rayonner la ville au-delà de son propre périmètre et de la rendre plus attractive pour les touristes. Les événements culturels existants doivent être plébiscités, et pour ceux qui se sont arrêtés ou manquant de souffle il est important de les relancer : la Grande Lessive, le Land'Art ou la fête du lac St Clair qui aurait besoins de renouveau pour atteindre un public plus étendu. 2. En 2023 l'entreprise Cartonboard fête ses 150 ans, la municipalité souhaite s'investir sur cet évènement. Il y a aussi un point touristique stratégique à relancer avec cette entreprise qui pendant des années a proposé des circuits de tourisme industriel mais aussi le développer avec d'autres entreprises. 3. Redonner une véritable utilité à la halle en en faisant un lieu de vie et de festivités. Dans une démarche de dynamisation de l'économie de proximité, d'amélioration du maillage commercial, et de développement de l'offre d'animations ponctuelles. 4. Pérenniser/Etoffer l'offre de produits (voir services) sur le marché en cherchant la qualité et le local. Maintenir la cohésion entre municipalité et exposants.
Portage	Elu référent, manager de commerce, municipalité, PVD, développement économique
Partenaires	<p>Pilotage : municipalité</p> <p>Services associés : au sein de la mairie (DGS, référent commerce et communication, services techniques), CC Cœur de Savoie (développement économique, cheffe de projet PVD).</p> <p>Partenaires associés : agriculteurs, artisans, artistes, producteurs, commerçants, entreprises comités d'animations et associations.</p>

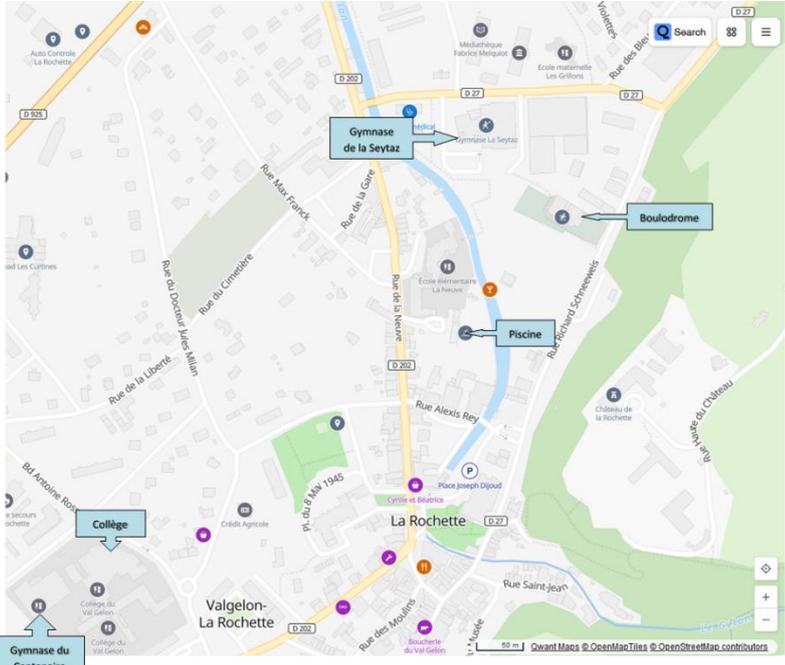
	Le tissu associatif peut et doit jouer un rôle important dans l'agenda événementiel de la commune, en particulier pour le dynamisme du centre bourg.
Acteurs concernés, parties intéressées	Habitants, touristes, Producteurs, agriculteurs, artisans, revendeurs, commerçants, porteurs de projets...
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir selon projets retenus
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat-Région-Département-Commune
Echéancier	A définir selon projets retenus
Calendrier	Pour la Halle : Projet à lancer au plus tard fin 2023, pour une mise en service courant 2024 Pour l'évènementiel : - point de lancement au plus tard mi-mars pour les actions estivales (juin – juillet – août – septembre) - point mensuel sur l'évolution de la festivité puis la semaine de l'évènement. - A l'issue de chaque évènement, il est prévu de réunir les services et partenaires pour échanger sur les suites à donner et améliorer
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	A définir selon les projets retenus mais voici quelques exemples : - Arrêtés routiers et de débit de boissons - Blocage des rues - Règlements des marchés Convention de MAD de la halle ?
Tâches à court terme	Annuaire des producteurs, artisans, artistes. Calendrier des évènements et choix des thèmes Rédaction de règlements marchés
Principales informations manquantes	Listing des évènements concurrents Annuaire des producteurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etude à mener en lien avec les fiches action N°1, 2, 9 et 10 sur l'habitat, les mobilités douces, le tourisme, les activités culturelles... Pour mettre en concordance les projets sur les aménagements et les évolutions souhaitées.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement Marché public Chantier Utilisation et retours des usagers Respect du calendrier Succès ou non des évènements Fréquentation du marché (tant exposants que clients) Fréquentation de la halle
Conséquence sur la fonction de centralité	En parallèle des actions en direction des commerces ou des réaménagements urbains, il est important et nécessaire de dynamiser le tout par des évènements festifs profitant de l'ensemble de ces transformations.

	<p>Le dynamisme commercial joue un rôle essentiel dans la vitalité et la fréquentation d'un centre-ville et son image.</p> <p>Aussi, la commune a souhaité s'engager prioritairement dans une démarche de proximité (économie, service) et de festivités.</p> <p>Ces évènements permettront une mise avant du dynamisme de la commune mais aussi, et en fonction de leurs types : une diversification de l'offre commerciale et des modes de distribution, le redessinement de lieux de vie et d'échanges sociaux, un calendrier d'animations étoffé.</p> <p>Ils permettront également de faire rayonner VGLR sur un périmètre élargi en offrant un choix d'animations variées à la population comme aux touristes.</p>
FFOM, analyse de risque	Capacité à financer, capacité à faire ou à déléguer...
Annexes, documents de référence	<p>Carte des secteurs ciblés</p> <p>Plan halles</p>
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/01/23 par Laura Charlotte manager de commerce

FICHE ACTION N° VGLR04

Mise à jour le 04/03/2023 par L. Tellier

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Boulodrome

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Boulodrome
Action n°	VGLR04
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	<p>Equipement situé en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>Le bâtiment du boulodrome est situé rue Richard Schneeweiss</p>
Statut, maturité	Action d'étude validée Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation
Niveau de priorité	Fort

Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment sur le gymnase du centenaire (bâtiment le plus ancien)
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>L'étude présentée dans cette fiche action concerne le boulodrome.</p> <p>La commune de Valgelon-La Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par Carton Board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p> <p style="text-align: center;">L'étude présentée dans cette fiche action concerne les deux gymnases. Seytaz et centenaire uniquement.</p> <p style="text-align: center;">Sur la Seytaz, en complément d'une problématique énergétique, le bâtiment présente des malfaçons en toiture et des revêtements de sols abimés suites aux infiltrations, qu'il conviendra de reprendre en priorité.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette compte, boulodrome créé entre 1990 et 1991, d'une surface de 714m² ayant subi de menus travaux de réaménagements (cuisine, terrains), et de réfection de sa couverture. Le bâtiment a été construit avec des éléments contenant de l'amiante, ce pourquoi une étude spécifique devra être réalisée</p> <p>L'action devra être phasée dans le temps de manière à limiter l'impact sur les usages.</p> <p>Les bâtiments communaux n'ont pas été conçus dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>La grande surface de toiture devrait permettre l'exploitation maximale de l'énergie solaire, scénario que la commune souhaite approfondir au travers de l'étude.</p>

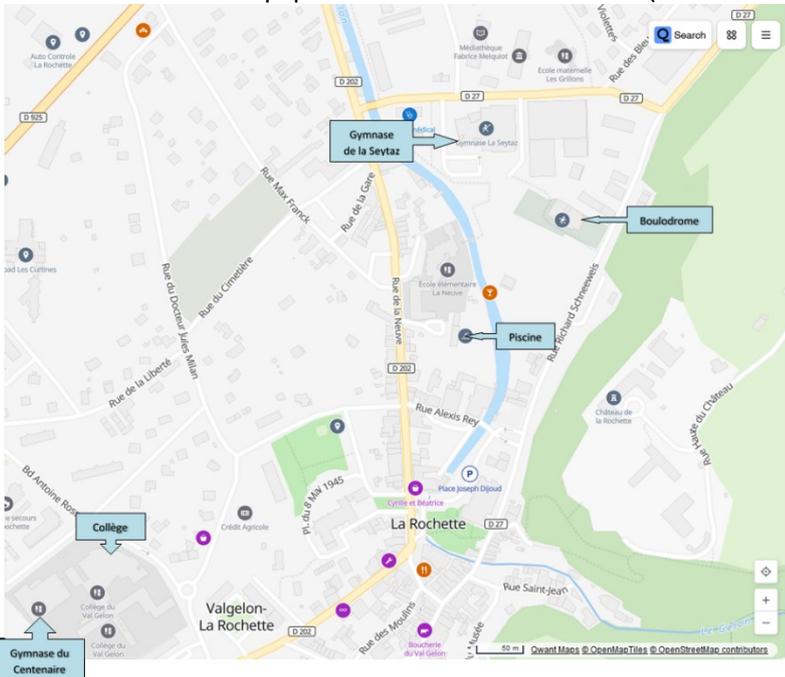
	<p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert.</p> <p>L'étude devra préciser les montants estimatifs des coûts de travaux, le phasage en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune et la gestion des usages.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-la Rochette
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	<p>En premier lieu les associations bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des bâtiments</p> <p>La commune sera également bénéficiaire de l'impact de ces rénovations grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.</p>
Partenaires	<p>Engagements attendus du Département (FDEC, CDS) pour la phase travaux</p> <p>Engagements de l'état (DSIL)</p> <p>Etat (Fond vert)</p> <p>Associations de boulistes et autres associations utilisatrices</p> <p>Commune de Valgelon-La Rochette</p>
Dépenses à engager	<p>Phase étude : 5000 € HT étude thermique + 2000 € HT étude amiante</p> <p>Phase travaux : à déterminer</p>
Echéancier et type de budget	<p>Etude : Fonctionnement</p> <p>Travaux : Investissement – à prévoir</p>
Plan de financement	<p>Commune</p> <p>Département</p> <p>Etat</p>
Calendrier	<p>T2 2023 : rédaction des pièces du marché, appel d'offres, désignation</p> <p>T3 /T4 : réalisation de l'étude de programmation de la rénovation thermique</p> <p>T4 : validation du programme, demande de subventions</p>
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	RAS
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP des études
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	<p>Prestation d'étude de faisabilité</p> <p>Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	<p>Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux</p> <p>(soutenabilité financière du projet)</p>
FFOM, analyse de risque	<p>Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire aux vues des charges énergétiques de la commune.</p> <p>Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	04/03/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04

Mise à jour le 21/04/2023 par L.

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Boulodrome

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Boulodrome
Action n°	VGLR04
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	<p>Equipement situé en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>Le bâtiment du boulodrome est situé rue Richard Schneeweis</p>
Statut, maturité	Action d'étude validée Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation
Niveau de priorité	Fort



Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment sur le gymnase du centenaire (bâtiment le plus ancien)
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>L'étude présentée dans cette fiche action concerne le boulodrome.</p> <p>La commune de Valgelon-La Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par Carton Board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p> <p style="text-align: center;">L'étude présentée dans cette fiche action concerne les deux gymnases. Seytaz et centenaire uniquement.</p> <p style="text-align: center;">Sur la Seytaz, en complément d'une problématique énergétique, le bâtiment présente des malfaçons en toiture et des revêtements de sols abimés suites aux infiltrations, qu'il conviendra de reprendre en priorité.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette compte, boulodrome créé entre 1990 et 1991, d'une surface de 714m² ayant subi de menus travaux de réaménagements (cuisine, terrains), et de réfection de sa couverture. Le bâtiment a été construit avec des éléments contenant de l'amiante, ce pourquoi une étude spécifique devra être réalisée</p> <p>L'action devra être phasée dans le temps de manière à limiter l'impact sur les usages.</p> <p>Les bâtiments communaux n'ont pas été conçus dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>La grande surface de toiture devrait permettre l'exploitation maximale de l'énergie solaire, scénario que la commune souhaite approfondir au travers de l'étude.</p>

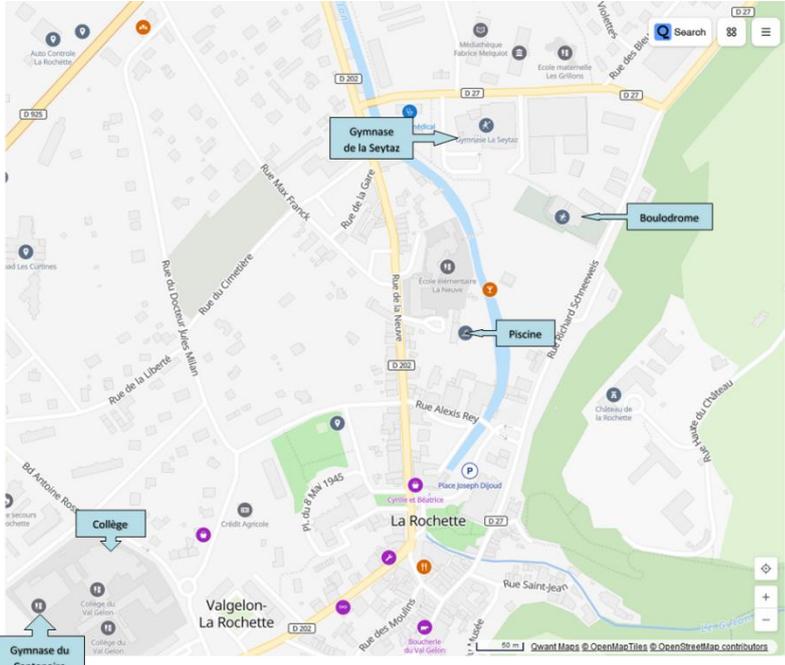
	<p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert.</p> <p>L'étude devra préciser les montants estimatifs des coûts de travaux, le phasage en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune et la gestion des usages.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-la Rochette
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	<p>En premier lieu les associations bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des bâtiments</p> <p>La commune sera également bénéficiaire de l'impact de ces rénovations grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.</p>
Partenaires	<p>Engagements attendus du Département (FDEC) ainsi qu'une contribution au titre de son taux d'usage des bâtiments (à repreciser)</p> <p>Engagements de l'état (DSIL/DETR)</p> <p>Etat (Fonds vert)</p> <p>Associations (fédérations ?)</p> <p>ADEME</p> <p>Banque des Territoires</p> <p>CPE</p> <p>Commune de Valgelon-La Rochette</p>
Dépenses à engager	<p>Phase étude : 5 000 € HT étude thermique + 2 000 € HT étude amiante</p> <p>Phase travaux : 1 000 000 €</p>
Echéancier et type de budget	<p>Etude : Fonctionnement</p> <p>Travaux : Investissement – à prévoir</p>
Plan de financement	<p>Commune = 330 000 €</p> <p>Département = 200 000 €</p> <p>AURA = 120 000 €</p> <p>Etat = 350 000 €</p>
Calendrier	<p>T2 / 2024 : études</p> <p>2025 : Travaux</p>
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	RAS
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP des études
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	<p>Prestation d'étude de faisabilité</p> <p>Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)

FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire aux vues des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	21/04/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04bis

Mise à jour le 04/03/2023 par L. Tellier

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Gymnases

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Gymnases de la Seytaz et du Centenaire.
Action n°	VGLR04bis
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	<p>Equipements situés en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>Les bâtiments gymnases concernés par la présente fiche action ont une surface de 4650m² environ</p>
Statut, maturité	Action d'étude validée Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation
Niveau de priorité	Fort

Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment sur le gymnase du centenaire (bâtiment le plus ancien)
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La commune de Valgelon-la Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par carton board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p> <p>L'étude présentée dans cette fiche action concerne les deux gymnases. Seytaz et centenaire uniquement.</p> <p>Sur la Seytaz, en complément d'une problématique énergétique, le bâtiment présente des malfaçons en toiture et des revêtements de sols abimés suites aux infiltrations, qu'il conviendra de reprendre en priorité.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette compte, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 gymnases - Le Centenaire : bâtiment de 1560m² comprend un gymnase et une salle de spectacle / salle des fêtes. Le bâtiment a bénéficié de rénovations concernant les sols, fauteuils, vestiaires notamment, mais n'a pas bénéficié de rénovation énergétique globale. La commune a fait chiffrer en octobre 2022 un diagnostic et une étude de faisabilité en vue d'une rénovation énergétique. La mission a été estimée à 5200 € HT. La commune va prochainement lancer cette étude et envisage de se rapprocher du Département, utilisateur du bâtiment en proximité immédiate du collège. - La Seytaz : construit entre fin 2007 et 2008 Rue du 11 Novembre. Gymnase de 3100m² environ, d'une capacité de 740 places. Sur cet équipement, la toiture est à reprendre (malfaçon du gymnase non traité), un chiffrage est à faire pour l'étanchéité de la toiture. Les défauts d'étanchéité ont récemment entraîné une dégradation des sols à traiter dans de brefs délais. Il conviendra également de réaliser une étude thermique sur ce bâtiment afin de prévoir les travaux à réaliser. <p>Le taux d'utilisation de ces bâtiments est très important, notamment par le Département au titre du collège, mais aussi au tissu associatif très bien implanté sur la commune. L'action devra donc être phasée dans le temps de manière à limiter l'impact sur les usages.</p>

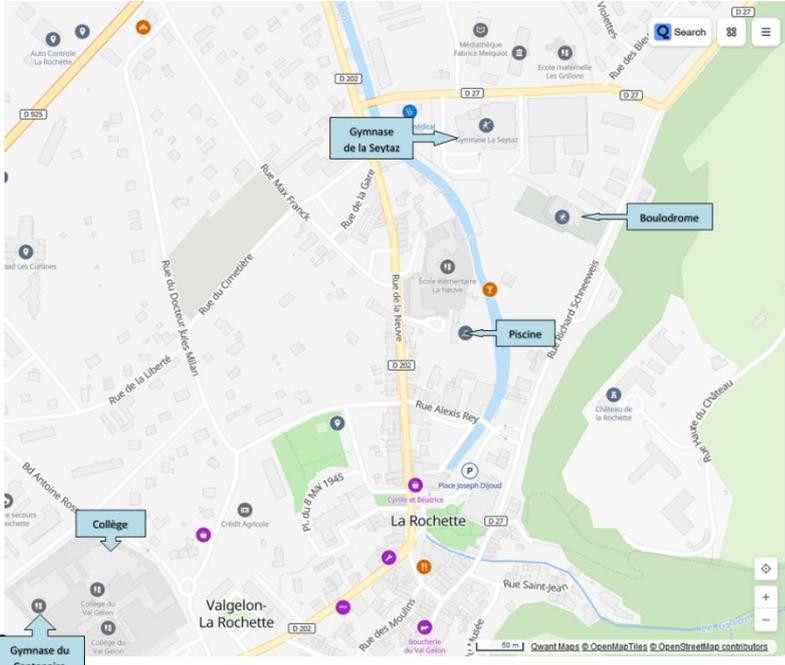
	<p>Les bâtiments communaux n'ont pas été conçus dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>Les grandes surfaces de toiture ainsi dégagées, doivent permettre l'exploitation maximale de l'énergie solaire.</p> <p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert.</p> <p>L'étude devra préciser les montants estimatifs des couts de travaux, le phasage et la priorisation des travaux entre en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune et la gestion des usages.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon la Rochette
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	<p>En premier lieu les associations et scolaires bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des bâtiments</p> <p>Le Département, usager des gymnases</p> <p>La commune sera également bénéficiaire de l'impact de ces rénovations grâce à une meilleure maitrise de ses coûts de fonctionnement.</p>
Partenaires	<p>Engagements attendus du Département (FDEC) ainsi qu'une contribution au titre de son taux d'usage des bâtiments (à repreciser)</p> <p>Engagements de l'état (DSIL)</p> <p>Etat (Fonds vert)</p> <p>Associations (fédérations ?)</p> <p>Commune de Valgelon-La Rochette</p>
Dépenses à engager	<p>Phase étude : 10200 € HT</p> <p>Phase travaux : à déterminer</p>
Echéancier et type de budget	<p>Etude : Fonctionnement</p> <p>Travaux : Investissement – à prévoir</p>
Plan de financement	<p>Commune</p> <p>Département</p> <p>Etat</p>
Calendrier	<p>T2 2023 : rédaction des pièces du marché, appel d'offres, désignation</p> <p>T3 /T4 : réalisation de l'étude de programmation de la rénovation thermique des équipements publics</p> <p>T4 : validation du programme, demande de subventions</p>
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP de l'étude pour le gymnase de la Seytaz
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	<p>Prestation d'étude de faisabilité</p> <p>Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE

Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)
FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire à la vue des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	
Historique des mises à jour de la fiche	12/01/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04bis

Mise à jour le 21/04/2023 par L.

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Gymnase Centenaire

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Gymnase du Centenaire.
Action n°	VGLR04bis
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	<p>Equipements situés en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>Les bâtiments gymnases concernés par la présente fiche action ont une surface de 4 650m² environ</p>
Statut, maturité	Action d'étude validée Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation
Niveau de priorité	Fort



Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment sur le gymnase du centenaire (bâtiment le plus ancien)
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La commune de Valgelon-la Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par carton board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p> <p>Sur la Seytaz, en complément d'une problématique énergétique, le bâtiment présente des malfaçons en toiture et des revêtements de sols abimés suites aux infiltrations, qu'il conviendra de reprendre en priorité.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette compte, entre autres, le gymnase du Centenaire : bâtiment de 1 560m² comprend un gymnase et une salle de spectacle / salle des fêtes. Le bâtiment a bénéficié de rénovations concernant les sols, fauteuils, vestiaires notamment, mais n'a pas bénéficié de rénovation énergétique globale. La commune a fait chiffrer en octobre 2022 un diagnostic et une étude de faisabilité en vue d'une rénovation énergétique. La mission a été estimée à 5 200 € HT. La commune va prochainement lancer cette étude et envisage de se rapprocher du Département, utilisateur du bâtiment en proximité immédiate du collègue.</p> <p>Le taux d'utilisation de ces bâtiments est très important, notamment par le Département au titre du collègue, mais aussi au tissu associatif très bien implanté sur la commune. L'action devra donc être phasée dans le temps de manière à limiter l'impact sur les usages.</p> <p>Les bâtiments communaux n'ont pas été conçus dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>Les grandes surfaces de toiture ainsi dégagées, doivent permettre l'exploitation maximale de l'énergie solaire.</p> <p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert.</p>

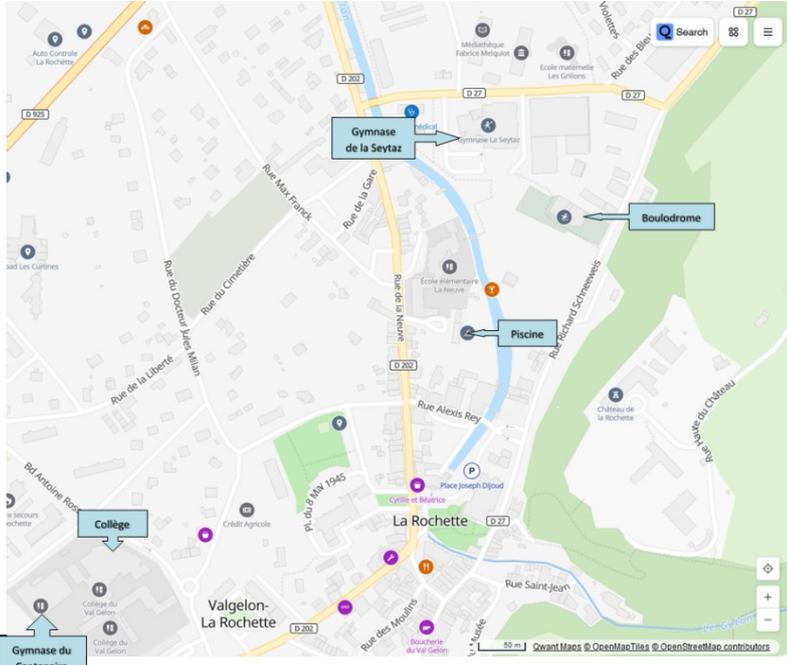
	L'étude devra préciser les montants estimatifs des coûts de travaux, le phasage et la priorisation des travaux entre en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune et la gestion des usages.
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	En premier lieu les associations et scolaires bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des bâtiments Le Département, usager des gymnases La commune sera également bénéficiaire de l'impact de ces rénovations grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.
Partenaires	Engagements attendus du Département (FDEC) ainsi qu'une contribution au titre de son taux d'usage des bâtiments (à préciser) Engagements de l'état (DSIL/DETR) Etat (Fonds vert) Associations (fédérations ?) ADEME Banque des Territoires CPE Commune de Valgelon-La Rochette
Dépenses à engager	Phase étude : 10 200 € HT Phase travaux : 1 000 000 € HT
Echéancier et type de budget	Etude : Fonctionnement Travaux : Investissement – à prévoir
Plan de financement	Commune = 330 000 € Département = 200 000 € AURA = 120 000 € Etat = 350 000 €
Calendrier	T3 / 2024 : études T4 / 2025 : travaux
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP de l'étude pour le gymnase du Centenaire
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation d'étude de faisabilité Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Résultat du diagnostic thermique influant fortement sur le montant des travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)
FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire à la vue des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	
Historique des mises à jour de la fiche	21/04/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04ter

Mise à jour le 21/04/2023 par L.

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Gymnase Seytaz

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Gymnase de la Seytaz.
Action n°	VGLR04ter
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	Equipements situés en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m ² (hors surface du collège)  Les bâtiments gymnases concernés par la présente fiche action ont une surface de 4 650m ² environ
Statut, maturité	Action d'étude validée Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation
Niveau de priorité	Fort



Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment sur le gymnase du centenaire (bâtiment le plus ancien)
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La commune de Valgelon-La Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par carton board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p> <p>L'étude présentée dans cette fiche action concerne le gymnase de La Seytaz. Sur la Seytaz, en complément d'une problématique énergétique, le bâtiment présente des malfaçons en toiture et des revêtements de sols abimés suites aux infiltrations, qu'il conviendra de reprendre en priorité.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette compte, entre autres, le gymnase de la Seytaz : Construit entre fin 2007 et 2008 Rue du 11 Novembre. Gymnase de 3 100m² environ, d'une capacité de 740 places. Sur cet équipement, la toiture est à reprendre (malfaçon du gymnase non traité), un chiffrage est à faire pour l'étanchéité de la toiture. Les défauts d'étanchéité ont récemment entraîné une dégradation des sols à traiter dans de brefs délais. Il conviendra également de réaliser une étude thermique sur ce bâtiment afin de prévoir les travaux à réaliser.</p> <p>Le taux d'utilisation de ces bâtiments est très important, notamment par le Département au titre du collège, mais aussi au tissu associatif très bien implanté sur la commune. L'action devra donc être phasée dans le temps de manière à limiter l'impact sur les usages.</p> <p>Les bâtiments communaux n'ont pas été conçus dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>Les grandes surfaces de toiture ainsi dégagées, doivent permettre l'exploitation maximale de l'énergie solaire.</p> <p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert.</p>

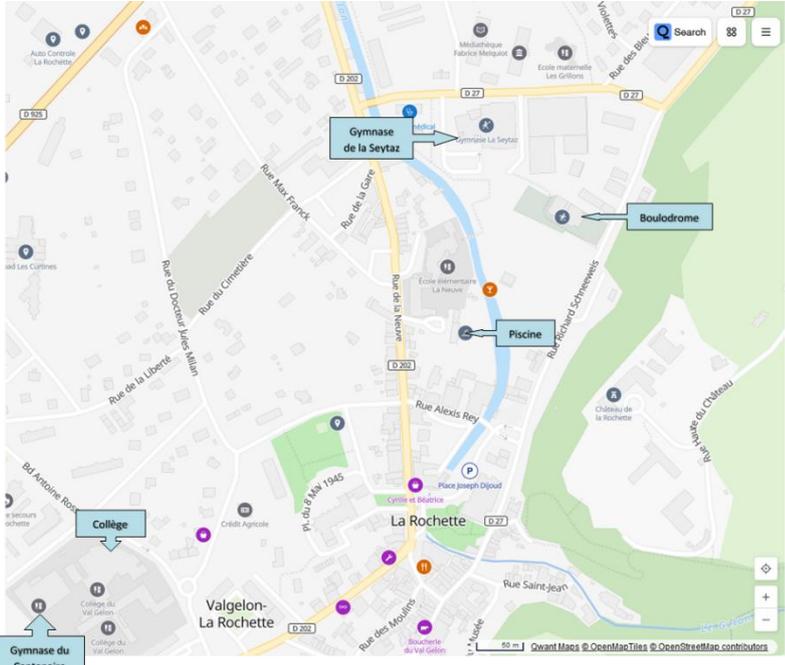
	L'étude devra préciser les montants estimatifs des coûts de travaux, le phasage et la priorisation des travaux entre en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune et la gestion des usages.
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	En premier lieu les associations et scolaires bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des bâtiments Le Département, usager des gymnases La commune sera également bénéficiaire de l'impact de ces rénovations grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.
Partenaires	Engagements attendus du Département (FDEC) ainsi qu'une contribution au titre de son taux d'usage des bâtiments (à préciser) Engagements de l'état (DSIL/DETR) Etat (Fonds vert) Associations (fédérations ?) ADEME Banque des Territoires CPE Commune de Valgelon-La Rochette
Dépenses à engager	Phase étude : 10 200 € HT Phase travaux : 2 000 000 € HT
Echéancier et type de budget	Etude : Fonctionnement Travaux : Investissement – à prévoir
Plan de financement	Commune = 610 000 € Département = 440 000 € AURA = 150 000 € Etat = 800 000 €
Calendrier	2025 : études 2026 : travaux
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP de l'étude pour le gymnase de La Seytaz
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation d'étude de faisabilité Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)
FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire à la vue des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	
Historique des mises à jour de la fiche	21/04/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04ter

Mise à jour le 23/03/2023 par L. Tellier

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Piscine

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Piscine
Action n°	VGLR04ter
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation Démolition
Localisation géographique	<p>Equipement situé en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>La présente fiche concerne uniquement le secteur de la piscine, incluant les bassins, espaces extérieurs, élargi à l'ancienne salle des fêtes.</p>
Statut, maturité	Action d'étude à lancer Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation incluant la démolition de l'ancienne salle des fêtes.
Niveau de priorité	Fort



Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie,
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La présente fiche action concerne l'étude de réfection de la piscine municipale.</p> <p>La commune de Valgelon-La Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie - <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par Carton Board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune - piscine
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette dispose d'un centre aquatique d'une surface de 168 m²comprenant un bassin de natation de 12*25m, un bassin ludique de 12*12m, local technique et vestiaires, le tout positionné sur une parcelle d'environ 3000m², disposant de peu d'espaces verts aménagés. De légères rénovations ont été réalisées.</p> <p>La piscine dispose de peu d'espaces verts. La commune envisage un accroissement de l'espace extérieur disponible suite à la démolition de l'ancienne salle des fêtes, non chiffrée à ce jour.</p> <p>Aucun des bâtiments communaux n'a été conçu dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert. La présente opération pourrait bénéficier du volet « Friches » du Fonds Vert sur la partie démolition de l'ancienne salle des fêtes.</p> <p>L'étude devra préciser les montants estimatifs des couts de travaux, le phasage et la priorisation de réalisation de cette rénovation vis-à-vis des autres équipements en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Portage	Elu référent et services chargés du projet. Dispositif de suivi et de pilotage

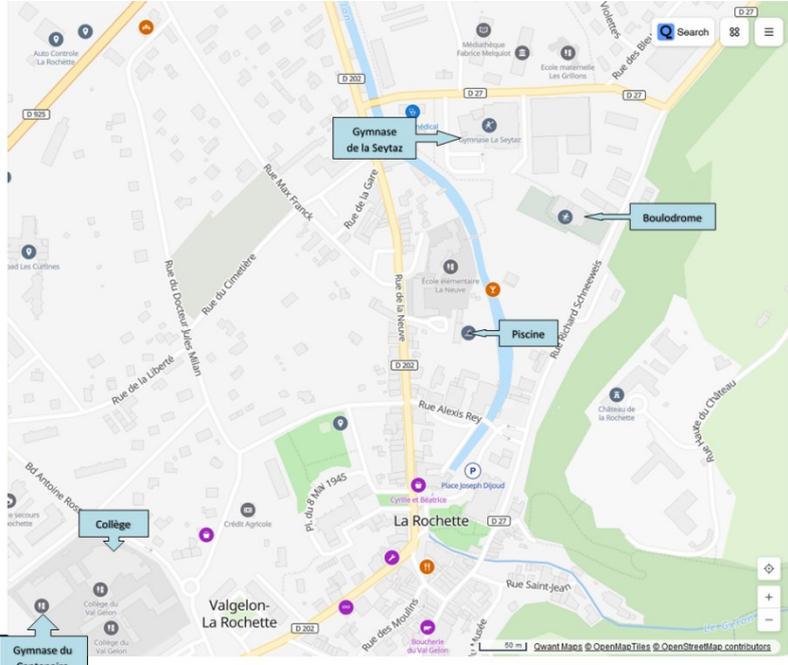
Acteurs concernés, parties intéressées	En premier lieu les associations et scolaires bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des équipements et bâtiments Les publics usagers de la piscine municipale La commune sera également bénéficiaire de l'impact de cette rénovation grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.
Partenaires	Etat (DSIL, Fond vert) Département ? (CDS) Associations Commune de Valgelon-La Rochette
Dépenses à engager	Phase étude : 500 € HT Phase travaux : à déterminer
Echéancier et type de budget	Etude : Fonctionnement Travaux : Investissement – à prévoir
Plan de financement	Commune Département Etat
Calendrier	T2 2023 : rédaction des pièces du marché, appel d'offres, désignation T3 /T4 : réalisation de l'étude de programmation de la rénovation thermique des équipements publics T4 : validation du programme, demande de subventions
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP de la mission d'étude
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation d'étude de faisabilité / étude thermique Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)
FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire aux vues des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.

Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	23/03/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR04quat

Mise à jour le 21/04/2023 par L. Tellier

Rénovation énergétique des équipements sportifs - Piscine

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Rénovation énergétique des équipements sportifs – Des équipements sportifs plus verts – Piscine
Action n°	VGLR04quater
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Sport
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation Démolition
Localisation géographique	<p>Equipement situé en zone UX du PLU Surface totale des 4 équipements concernés 5 555 m² (hors surface du collège)</p>  <p>La présente fiche concerne uniquement le secteur de la piscine, incluant les bassins, espaces extérieurs, élargi à l'ancienne salle des fêtes.</p>
Statut, maturité	Action d'étude à lancer Action de rénovation en projet (selon résultats de l'étude)
Etat d'avancement	Etude thermique et de programmation incluant la démolition de l'ancienne salle des fêtes.
Niveau de priorité	Fort



Urgence ou échéance à respecter	Nécessité d'engager une action permettant la maîtrise des coûts de l'énergie,
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La présente fiche action concerne l'étude de réfection de la piscine municipale.</p> <p>La commune de Valgelon-La Rochette supporte de nombreuses charges de centralité avec plus de 30 000 m² d'équipements destinés aux habitants de la commune, mais aussi à l'ensemble des habitants du Val Gelon.</p> <p>Les études visant à engager la rénovation des équipements sportifs permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau des normes d'usage actuel, des équipements vieillissants dans lesquels le confort thermique est faible - Améliorer la performance énergétique des équipements et réduire les consommations - Maîtriser / réduire les impacts pour la collectivité des couts de l'énergie - <p>Au-delà de ce nécessaire travail d'intervention par bâtiment, la commune souhaite approfondir le sujet de l'approvisionnement en énergie du territoire. Des potentielles sources non exploitées telles que l'énergie fatale produite par Carton Board ou les résidus de coupes de bois sont à étudier.</p>
Programmation technique	Etude thermique et de programmation de la rénovation des équipements sportifs de la commune - piscine
Description de l'action	<p>Valgelon-La Rochette dispose d'un centre aquatique d'une surface de 168 m²comprenant un bassin de natation de 12*25m, un bassin ludique de 12*12m, local technique et vestiaires, le tout positionné sur une parcelle d'environ 3000m², disposant de peu d'espaces verts aménagés. De légères rénovations ont été réalisées.</p> <p>La piscine dispose de peu d'espaces verts. La commune envisage un accroissement de l'espace extérieur disponible suite à la démolition de l'ancienne salle des fêtes, non chiffrée à ce jour.</p> <p>Aucun des bâtiments communaux n'a été conçu dans une démarche de consommation basse énergie. C'est pourquoi il est nécessaire de les rénover selon trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chauffage non polluant, - une isolation excluant la perte calorique - un éclairage basse consommation. <p>Le projet envisagé par la commune a l'ambition d'émarger aux critères de durabilités soutenus par le Fonds Vert. La présente opération pourrait bénéficier du volet « Friches » du Fonds Vert sur la partie démolition de l'ancienne salle des fêtes.</p> <p>L'étude devra préciser les montants estimatifs des couts de travaux, le phasage et la priorisation de réalisation de cette rénovation vis-à-vis des autres équipements en vue d'assurer la soutenabilité financière pour la commune.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette
Portage	Elu référent et services chargés du projet. Dispositif de suivi et de pilotage

Acteurs concernés, parties intéressées	En premier lieu les associations et scolaires bénéficiant de l'amélioration du confort thermique des équipements et bâtiments Les publics usagers de la piscine municipale La commune sera également bénéficiaire de l'impact de cette rénovation grâce à une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.
Partenaires	Engagements attendus du Département (FDEC) ainsi qu'une contribution au titre de son taux d'usage des bâtiments (à préciser) Engagements de l'état (DSIL/DETR) Etat (Fonds vert) Associations (fédérations ?) ADEME Banque des Territoires CPE Commune de Valgelon-La Rochette
Dépenses à engager	Phase étude : 15 000 € HT Phase travaux : 500 000 € HT
Echéancier et type de budget	Etude : Fonctionnement Travaux : Investissement – à prévoir
Plan de financement	Commune = 120 000 € Département = 110 000 € AURA = 50 000 € Etat = 220 000 €
Calendrier	T3 / 2024 : études 2026 : travaux
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Rédaction du CCTP de l'étude pour la piscine
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation d'étude de faisabilité Marché de MOE en phase pré-opérationnelle, marché de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Principales informations manquantes	Montant des coûts travaux
Incertitudes, risques	Incertitudes quant au passage de la phase étude à la phase travaux (soutenabilité financière du projet)
FFOM, analyse de risque	Action inscrite dans la stratégie globale de la commune sur ces équipements publics, action prioritaire aux vues des charges énergétiques de la commune. Capacité de la commune à réaliser les travaux au regard de l'ensemble des dépenses à réaliser sur la commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Performance énergétique visée Volume de travaux engagés (en m ² rénovés sur la surface totale : en cout de dépenses ?) Satisfaction des usagers (enquête)

Conséquence sur la fonction de centralité	Les dépenses énergétiques ainsi minimisées contribueront à dégager le budget nécessaire à l'amélioration du centre-bourg.
Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	23/03/2023 : Lionel Tellier 25/01/2023 : Aurore Delagarde

FICHE ACTION N° VGLR05

Mise à jour le 24/03/2023 par L. Tellier

Création d'un équipement public – Enfance : péri / extrascolaire

Orientation stratégique	D. Maintenir et développer les services et équipements publics
Action nom	Création d'un équipement public Enfance : Péri/extrascolaire
Action n°	VGLR05
Orientation stratégique	4-1- Maintenir et développer les services et équipements publics – Implantation de nouveaux services et équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Enfance
Type d'action	Etude (finalisation) Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Construction
Localisation géographique	Existant : Bâtiment créé en 1983/84 1482m ²  Projeté : positionnement entre le Gymnase de la Seytaz et l'école la Neuve, en zone UxZ (proximité du Gelon), numéro de parcelle 143. Création d'un ERP de type R de 4 ^{ème} catégorie, de 1000m ² environ.
Statut, maturité	Action validée
Etat d'avancement	Etude de programmation (finalisation)

Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Le bâtiment étant mutualisé, il conviendra que chacun des partenaires précise ses besoins en matière de surfaces et de fonctionnalités, les éléments qui pourront être mutualisés et les fonctions qui devront être distinctes (accès, publics etc.)
Finalité, objectifs et expression des besoins	<ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer la qualité de service des équipements enfance de la commune/communauté de commune sur le territoire (éclatement des espaces, vétusté des locaux). Passage d'un accueil de 72 enfants à une capacité d'accueil de 110 enfants en extrascolaire, 2) Optimiser le fonctionnement de la restauration scolaire (regrouper les élèves actuellement répartis sur 2 sites, regroupement des maternelles et primaires, assurer une parfaite hygiène de la restauration collective en dissociant la cantine scolaire de la cuisine du Centre d'Animation à vocation de location) 3) Optimiser les coûts de fonctionnement des espaces au regard de deux aspects : la rationalisation des espaces et l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment
Programmation technique	
Description de l'action	<p>Le projet s'appuie sur les besoins précisés ci-avant ainsi que sur l'étude de faisabilité et programmatique engagée en 2019 (Loana Labbe Architecte) (L'action vise à finaliser des études de programmation, réaliser des études de MOE, engager un concours puis lancer les travaux d'un nouveau bâtiment mutualisé péri/extrascolaire.</p> <p>La restauration scolaire de l'école élémentaire La Neuve est surchargée (effectif doublé en 10 ans, pour un effectif scolaire stable). Cela implique d'envoyer près de la moitié des enfants (plus ou moins une centaine) quotidiennement sur un autre lieu. Par ailleurs, le centre de loisirs extrascolaire rochettois, géré par l'EPCI, est également contraint de limiter ses places au Centre d'Animation, malgré une demande croissante des familles.</p> <p>C'est pourquoi la création d'un bâtiment dédié à l'enfance est particulièrement nécessaire.</p> <p>Le bâtiment créé devra accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salles d'activités pour assurer les garderies, - des salles adaptées aux garderies maternelles, - l'accueil extrascolaire - un espace dédié à la restauration, mode self, primaire/maternelle <p>La Commune a travaillé sur l'ensemble de ses besoins, ceux de la Communauté de communes doivent encore être affinés.</p> <p>L'EPCI prévoit un usage du bâtiment sur environ 220 jours/an, incluant les activités périscolaires (jours d'école) ainsi que pour les accueils extrascolaires des mercredis et vacances.</p>

Les partenaires ont une forte ambition en matière de sobriété énergétique (à minima RE2020) avec un bâtiment qui se voudra neutre ou positif et respecter la certification « Bois des Alpes ».

La création de ce pôle enfance, libérera le bâtiment Centre d'Animation au profit d'une occupation partielle (Rez-de-chaussée) par l'EPCI (Espace Jeunes et Ludothèque), qui lui-même libérera alors le bâtiment de la Madeleine qui pourra alors être intégralement restauré. (cf fiches actions liées 5bis et 5ter)

Les premiers couts estimatifs visent un coût travaux entre 2 875 000 € HT et 3 100 000 € HT pour les travaux et 420 000 € HT d'études pour un bâtiment d'environ 980m² dont :

- 700m² d'espaces partagés
- 105 m² : centre de loisirs
- 25m² : espaces périscolaires
- 150m² : annexes

Parmi les surfaces mentionnées, les locaux doivent cumuler environ 300m² de salles d'activité, 80m² de salles de sieste, 270m² d'espaces dédiés à la restauration, un office de réchauffage et plonge, les sanitaires enfants et adultes, ainsi qu'un préau.

Ces besoins doivent encore être précisés.

Cette action est imbriquée avec les opérations VGLR05bis et VGLR05ter et permet à la commune de réaliser une « opération tiroir » visant à restructurer son offre de services à la population



Migration des services à la population Valgelon-la Rochette



Maître d'ouvrage

EPCI Cœur de Savoie en partenariat avec Valgelon-La Rochette

	Délégation de la maîtrise d'ouvrage par la suite à la SPLS qui aura la charge des procédures de commande publique, l'exécution des marchés, le suivi des travaux etc.
Portage	Elu référent, agents et service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	
Partenaires	CC Cœur de Savoie Commune de Valgelon-La Rochette SPLS Etat (DSIL) / Fonds vert Région Département (FDEC) CAF/MSA Des discussions doivent permettre de préciser les modalités de gouvernance du projet, et réunir l'ensemble des financeurs.
Dépenses à engager	
Echéancier et type de budget	Fonctionnement, Investissement, PPI Autofinancement, emprunt, concours de l'Etat, Co-financements...
Plan de financement	CC Cœur de Savoie Commune de Valgelon-La Rochette Etat (DSIL) / Fonds vert Région Département (FDEC) / CDS 300 000 € (à confirmer) CAF/MSA
Calendrier	Finalisation programme : T1 2023 Etudes de MOE (SPLS), DCE, concours, notification : T2 2023 à T1 2024 Lancement des travaux T2 2024
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Acceptation du préprojet par l'ARS
Tâches à court terme	
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action liée au CRTE
Principales informations manquantes	
Incertitudes, risques	
FFOM, analyse de risque	Analyse forces, faiblesses, menaces, opportunité Ou analyse de maturité sur quelques critères clefs : Volonté de faire, capacité à financer, compétence à agir, capacité à faire ou à déléguer...

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mandat SPLS passé Concours fructueux Travaux lancés Performance énergétique globale Inauguration publique Satisfaction des usagers (professionnels et parents)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'école élémentaire La Neuve est l'une des plus grandes écoles du département. Le fonctionnement périscolaire /extrascolaire associé doit répondre aux besoins des pratiques familiales. Ce nouveau bâtiment donnera plus de lisibilité à la politique enfance de la Commune de Valgelon La Rochette
Annexes, documents de référence	Etude de faisabilité Loana Labbe Architecte
Historique des mises à jour de la fiche	Lionel Tellier 24/03/2023 Aurore Delagarde 25/01/2023

FICHE ACTION N° VGLR08

Mise à jour le 21/03/2023 par L. Tellier

AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DU LAC St CLAIR
Création d'un pumtrack

Orientation stratégique	E. Renforcer l'offre culture, sportive et de tourisme de proximité
Action nom	Aménagement de la base de Loisirs du lac St Clair – création d'un pumtrack
Action n°	VGLR08
Orientation stratégique	5-1 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité / Développement de l'offre – création ou rénovation d'équipements
Thématique générale	Equipement public /sport / tourisme / environnement
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Construction / aménagement
Localisation géographique	<p>Lac situé en limite sud de la commune de Valgelon-La Rochette, sur le territoire de la commune de Dérier. La zone d'étude, d'environ 15 hectares, est entourée par la D925 à l'ouest, la D202 (Avenue François Milan) au Nord et la route de la Plaine à l'Est.</p> <p>La zone d'implantation ciblée du pumtrack est localisée au nord de la zone, près d'agrès de sport déjà installés (Cf zone entourée en rouge)</p> 
Statut, maturité	Action validée
Etat d'avancement	Etudes opérationnelles (MOE)
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Appel à projet « 5000 équipements sportifs » à déposer au plus tard le 15 septembre 2023 et de préférence avant le 30 avril 2023
Finalité, objectifs et expression de besoin	Les pumtrack sont des équipements fortement sollicités par les jeunes (adolescents). Ils intéressent aussi fortement les associations sportives (ex : VTT) en basse saison ou en complément d'entraînements. Or le diagnostic de territoire de Valgelon-La Rochette a démontré une forte



	<p>lacune en matière d'offre d'équipements en libre accès à destination des adolescents.</p> <p>C'est pourquoi il a été décidé d'avancer la programmation de cet équipement au regard du reste des aménagements envisagés sur la zone du lac St Clair.</p>
Programmation technique	<p>Création d'un Pumptrack de 2 200² environ (cf schéma d'implantation ci-après)</p> <p>Terrassement du sol (remblais/déblais)</p> <p>Aménagement des surfaces (différents recouvrements du sol)</p>
Description de l'action	<p><u>La présente fiche action concerne uniquement la création d'un pumptrack :</u></p> <p><u>Rappel du contexte global de l'action :</u></p> <p>La base de loisirs du Lac St Clair est un lieu privilégié de par sa situation géographique (à la fois proche et éloignée du centre bourg) dont la superficie est particulièrement propice à la création de divers aménagements, tant de loisirs sportifs que touristiques. La proximité du camping du Lac (bénéficie d'une DSP), la proximité d'Allevard (station touristique et thermale), la présence d'habitants désireux de lieux de loisirs de proximité et le tissu sportif associatif important donnent à ce lieu tout son potentiel touristique.</p> <p>Sont envisagés, la rénovation du parking voiture, les créations d'un pumptrack, d'un terrain de boules et d'un bungalow saisonnier d'infos tourisme, la rénovation du bloc sanitaires du camping et de la zone d'accueil camping-cariste ainsi que le développement de la fête du Lac et autres événementiels.</p> <p>Cette zone de loisirs est également une zone écologique reconnue pour la reproduction du crapaud commun, de la grenouille rousse, de la grenouille agile et du triton palmé. La qualité de l'eau du lac se doit d'être aussi pure que possible, d'autant que le lac est aussi une zone de pêche officielle.</p> <p>Il est donc nécessaire de créer un bassin de rétention des eaux hydrocarburées en provenance de la RD 925, de la zone d'accueil camping-car et du parking de la zone de loisirs.</p> <p>Les pontons doivent être régulièrement entretenus afin de sécuriser les berges.</p> <p>Dans ce cadre il est prévu de réaliser en deux temps (et correspondant à deux fiches actions distinctes n° 08 et 08bis) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude globale préalable au réaménagement du site, hors zone de pumptrack définie, intégrant la réfection des parking, la gestion des hydrocarbures, la protection et la mise en valeur de la biodiversité du site, la création d'espaces de détente (pétanque) et la requalification de l'offre touristique de proximité - l'aménagement prioritaire d'un pumptrack <p><u>Concernant la création du pumptrack :</u></p> <p>Suite à une étude de faisabilité</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Valgelon-La Rochette

Portage	Elu référent, et service chargé du projet.
Acteurs concernés, parties intéressées	Commune de Valgelon-La Rochette Associations locales (Bien Vivre en Valgelon, Association VTT La Rochette, CAF La Rochette, etc.) Ecoles et collèges Fédération française de VTT Usagers et touristes présents dans les communs alentours Département Etat CC Cœur de Savoie : OT
Partenaires	Membres du comité de pilotage tourisme Valgelon-La Rochette (Cf annexe) Etat –Plan « 5000 équipements de proximité » / DRAJES Région Département OT Cœur de Savoie
Dépenses à engager	Finalisation étude : 20 000€ Travaux : 130 000 €
Echéancier et type de budget	Démarrage des travaux prévu fin 2023 Etude : Fonctionnement Travaux : - Investissement commune - Co-financements
Plan de financement	Commune de Valgelon-La Rochette : 42 000 € (28%) Etat « 5 000 équipements sportifs » : 75 000 € (50%) Département : 33 000 (22%)
Calendrier	T1/T3 2023 : études T4 2023 : travaux
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Dans le cadre aide plan « 5000 équipements sportifs » : conventionnement attendu avec une association du territoire
Tâches à court terme	Engager la discussion avec les associations sportives locales Saisir l'AAP « 500 équipements sportifs » (lien M. Jean-Noël Violette) Finaliser étude d'implantation et chiffrage
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Marché public
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien stratégie de l'office de tourisme
Principales informations manquantes	Précision du coût de l'aménagement (finalisation étude) Montant du cofinancement Etat
Incertitudes, risques	Non obtention de l'aide de l'état
FFOM, analyse de risque	Capacité à financer un équipement (format réduit) par la commune, volonté de faire, étude technique réalisée

	Risque de non financement par l'état : baisse de l'ambition du programme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'aménagement Taux de cofinancements obtenus Qualité environnementale de l'aménagement (matériaux utilisés, surface imperméabilisé/surface totale de l'aménagement, compensations envisagées) Taux d'utilisation (selon planning) Satisfaction usagers (associatifs et habitants non licenciés)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est unique dans le secteur Val Gelon, il complète l'offre de la commune à destination des sportifs et adolescents et crée un nouveau point d'intérêt sur la commune de Valgelon la Rochette, et plus particulièrement sur la base du lac Clair, atout de tourisimes et loisirs de proximité de premier rang pour La Rochette
Annexes, documents de référence	Membres du comité de pilotage Délibérations communales Etude Pumptrack



 Think & Build velolutions GmbH Via Steiner 4 7027 Fims Switzerland +41 91 911 22 12 info@velolutions.com	Valgelon La Rochette, France		Designer:	Tech. Drawer:	Client:	Project number:	
	Pump Track	Version 2	Claudio Caluori	Rebeka Kinéve	Mairie de Valgelon La Rochette	16-0067	
<small>Copyright Reserved - This plan and design are, and at all times, remain the exclusive property of VELOOLUTIONS and may not be used or reproduced without written consent</small>						Preliminary 19.12.2022 Scale: 1/250 / A3	

Historique des mises à jour de la fiche	Lionel Tellier – 21/03/2023 Aurore Delagarde – 01/02/2023
---	--